



SITUATION 2021

OBSERVATOIRE ÉCOMOBILITÉ



BUS
Balma Gramont
tisséo

Balma Lesbordes
Per Caple

72



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Avec ce rapport d'activités 2021, Tisseo édite sa neuvième publication de l'Observatoire Ecomobilité.

Il dresse un état des lieux des politiques publiques et des acteurs privés dans le domaine des modes alternatifs à l'usage de la voiture et du management de la mobilité.

Il constitue un outil riche d'enseignements et valorise les démarches dans le cadre d'une politique plus globale en faveur des nouvelles politiques de mobilité.

Cette année, nous avons accompagné 106 établissements, regroupant plus de 92 000 salariés. Nous avons également lancé une nouvelle plateforme collaborative « *COMMUTéo* », un lieu d'échanges et d'informations sur les bonnes pratiques ; 54 entreprises (43 045 employés) y ont déposé leur projet de plan de mobilité employeur. Nous avons approuvé et mis en œuvre quatre schémas : Schémas Directeurs Cyclable et Piéton d'Agglomération, Schéma Directeur Covoiturage et Schéma Directeur Management de la Mobilité. Une année 2021 fructueuse et qui témoigne de notre implication pour favoriser les modes de déplacement plus écologiques et vertueux, auprès des entreprises et salariés, comme la marche, le vélo, les transports collectifs, le covoiturage, etc. en proposant des solutions alternatives au « *tout en voiture* ».

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	7
1 • LE RÔLE DE TISSÉO COLLECTIVITÉS	9
1 • Les missions générales	9
2 • Le service écomobilité	11
2.1 • Le service de Conseil en Mobilité Entreprises	11
2.2 • Le service de covoiturage COVOITéo	11
2 • NOS OUTILS ET SERVICES	12
1 • L'accompagnement des plans de mobilité employeur	12
2 • La plateforme collaborative des plans de mobilité employeur	13
3 • La connaissance du fonctionnement des zones économiques	13
4 • La production de cartographies de géolocalisation	15
5 • Les stands d'animations et de conseils en mobilité	16
6 • Les services vélos	16
6.1 • La Station V de Labège	16
6.2 • Les services vélos IlôVélo	16
6.3 • L'intermodalité TC • vélos	17
7 • Les supports de communication	18
7.1 • Les guides méthodologiques	18
7.2 • Les Trophées Écomobilité	19
3 • LA STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ	21
1 • Vers la mise en place d'un référentiel écomobilité	21
2 • Les actions prévues au plan de mobilité	22
3 • Des schémas directeurs approuvés	23
3.1 • Schémas Directeurs Cyclable et Piéton d'Agglomération	23
3.2 • Schéma Directeur Covoiturage	26
3.3 • Schéma Directeur Management Mobilité	26
BILAN ÉCOMOBILITÉ 2021	29
1 • LES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR	31
1 • Les différentes démarches	31
2 • Les enjeux identifiés	32
3 • Les avantages partagés	32
4 • La méthode	32
2 • PHOTOGRAPHIES DES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR	34
3 • PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS	37
4 • DES ACTIONS PORTÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS	40
1 • Des actions en faveur des transports en commun	40
2 • Des actions en faveur des modes actifs	41
3 • Des actions visant un usage partagé de la voiture	41
4 • Des actions de management	41
5 • DES CLUBS D'ENTREPRISES QUI SE MOBILISENT	42

6 • LES ACTIONS PORTÉES PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS	44
1 • Les transports en commun	44
2 • Le covoiturage	44
2.1 • Les spots covoiturage	46
2.2 • Les aires de stationnement covoiturage	47
2.3 • Les aires d'embarquement covoiturage	47
3 • L'autopartage	48
3.1 • La stratégie d'accueil des opérateurs sur le ressort territorial	48
3.2 • Le Label autopartage	48
4 • Les services vélos	49
4.1 • La Station V de Labège	49
4.2 • Les services vélos IlôVélo	49
4.3 • Les Packs Vélos Pro	49
5 • Les animations	49
6 • La plateforme collaborative plan de mobilité employeur COMMUTéo	49

PARTENARIATS **51**

1 • LES PARTENAIRES HISTORIQUES	53
1 • ADEME	53
2 • AREC Occitanie	53
3 • CARSAT	53
4 • CCI Toulouse	53
2 • LES PARTENARIATS MIS EN PLACE PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS	54
1 • En faveur du covoiturage	54
2 • En faveur de l'autopartage	55
3 • En faveur du vélo	56
3.1 • La Maison du Vélo Toulouse - Occitanie	56
3.2 • VélÔToulouse	57
3 • LES ACTIONS PARTENARIALES COLLABORATIVES	59
1 • Le programme ÉCOMODE	59
2 • Le programme européen COMMUTE	60

CADRE LÉGISLATIF **61**

GLOSSAIRE **65**



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1. Le rôle de Tisséo collectivités
2. Nos outils et services
3. La stratégie écomobilité



LE RÔLE DE TISSÉO COLLECTIVITÉS

1. Les missions générales

Tisséo Collectivités doit contribuer à la mise en cohérence des moyens de déplacement à l'échelle de l'agglomération. Il élabore l'organisation d'une politique globale de mobilité, favorisant le développement des transports en commun, ainsi que des modes alternatifs à la voiture individuelle : services vélos, plateforme covoiturage, soutien à l'autopartage.

Développer

Tisséo Collectivités doit développer une offre de transports en commun optimale et qui réponde à la demande de mobilité. Il est chargé à ce titre de prendre toutes les grandes décisions d'investissement sur le réseau Tisséo.

Organiser

Tisséo Collectivités est garant d'un service public permettant de rendre effectif le droit de tout usager à se déplacer dans le respect du principe de développement durable.

Financer

Tisséo Collectivités finance toutes les opérations relatives aux transports en commun urbains de l'agglomération toulousaine, ainsi qu'au développement des nouveaux services de covoiturage et vélos. Il définit sa politique tarifaire.

Exploiter

Tisséo Collectivités est propriétaire du réseau de transports en commun urbains de l'agglomération. L'exploitation est assurée dans le cadre d'un contrat de service public par la Régie Tisséo qui gère et commercialise l'ensemble des lignes du réseau. Le service Mobibus, spécifique au transport de personnes à mobilité réduite, est géré pour sa part dans le cadre d'une délégation de service public.



Au-delà des missions d'organisation, d'exploitation et de développement du réseau des transports en commun, Tisséo Collectivités développe des activités liées au management de la mobilité :

- **Accompagnement des plans de mobilité employeur.**
- **Développement des services de covoiturage.**
- **Soutien et labellisation des services d'autopartage.**
- **Conseil en mobilité et services pro adressés aux entreprises.**
- **Services vélos.**

LES TERRITOIRES D'ACTION
DE TISSÉO COLLECTIVITÉS



Le ressort territorial au sein de l'aire d'attraction dans le contexte régional



Plan de Mobilité
114 communes - 1 188 km² - 1 064 965 hab.

Ressort territorial
108 communes - 1 115 km² - 1 049 221 hab.

- Etablissements publics de coopération intercommunale**
- Toulouse Métropole - 37 communes - 796 203 hab.
 - Communauté d'agglomération du Sicoval - 36 communes - 80 357 hab.
 - Communauté d'agglomération du Muretain Agglo - 26 communes - 123 234 hab.
 - Communauté de communes des Coteaux Bellevue - 7 communes dont 6 dans le SITPRT - 18 665 hab.
 - Communauté de communes de la Save au Touch - 7 communes dont 2 dans le SITPRT - 27 876 hab.
 - Communauté de communes des Coteaux du Girou - 18 communes dont 1 dans le SITPRT - 2 886 hab.
 - Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine - 9 communes - 49 427 hab.



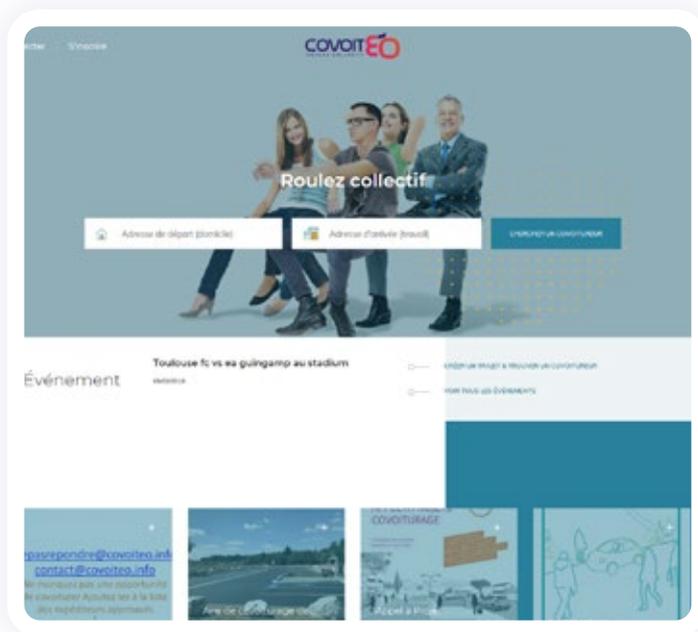
2. Le service écomobilité

– 2.1. Le service de Conseil en Mobilité Entreprises

Un service de 5 personnes dont 3 conseillers en mobilité accompagne les établissements publics et privés de l'agglomération toulousaine dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeur.

Tisséo Collectivités, en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité urbaine, porte des actions en faveur de l'écomobilité :

- Conseil en mobilité alternative à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pieds, covoiturage, autopartage,...).
- Accompagnement des entreprises et administrations dans l'élaboration de plan de mobilité employeur.
- Animation de sensibilisation.



– 2.2. Le service de covoiturage COVOITéo

Tisséo Collectivités propose un service de covoiturage en ligne qui facilite la mise en relation entre salariés de l'agglomération toulousaine pour covoiturer lors de leurs déplacements domicile-travail.

Ce service est proposé dans le cadre des plans de mobilité employeur. Les entreprises s'inscrivent et en font bénéficier leurs salariés qui peuvent faire appel à COVOITéo pour covoiturer lors de leurs trajets domicile-travail.

Depuis septembre 2021, le service COVOITéo est confié à Tisséo Voyageurs.

« Tisséo Collectivités,
en qualité d'autorité
organisatrice de la
mobilité urbaine,
porte des actions
en faveur de
l'écomobilité »

NOS OUTILS ET SERVICES

1. L'accompagnement des plans de mobilité employeur

Tissééo Collectivités accompagne les entreprises en démarche de plan de mobilité selon trois niveaux :



En 2021 :

- **Accompagnement niveau 1 :**
25 établissements représentant 15 843 salariés.
- **Accompagnement niveaux 2 et 3 :**
81 établissements représentant 76 766 salariés.

2. La plateforme collaborative des plans de mobilité employeur **COMMUTéo**

La plateforme collaborative en ligne propose aux chefs de projet des entreprises, des informations utiles à la mise en place d'un plan de mobilité. Elle constitue un espace d'échanges de bonnes pratiques et un relais d'informations sur l'écomobilité et les grands projets transports.

Les services proposés :

- Mise à disposition d'outils d'aide à l'élaboration d'un plan de mobilité.
- Espace d'échange avec les autres chefs de projets.
- Études mobilité ou statistiques du service de covoiturage disponibles sur l'espace privatif.
- Diffusion d'informations sur les nouveautés du réseau Tisséo.
- Diffusion des comptes rendus des « Mardis de la Mobilité ».
- Appel à projet des Trophées Écomobilité.
- Mise en ligne d'une newsletter et d'une veille écomobilité.

Ses fonctions :

- Portail d'accueil, agendas partagés, messagerie intragroupe, gestion de fichiers, annuaires de contacts, ressources documentaires sur la démarche de plan de mobilité, forums publics et privés, actualité des TC, échanges de bonnes pratiques...
- Fiches plans de mobilité.

Actualisation et référentiel sur la plateforme :

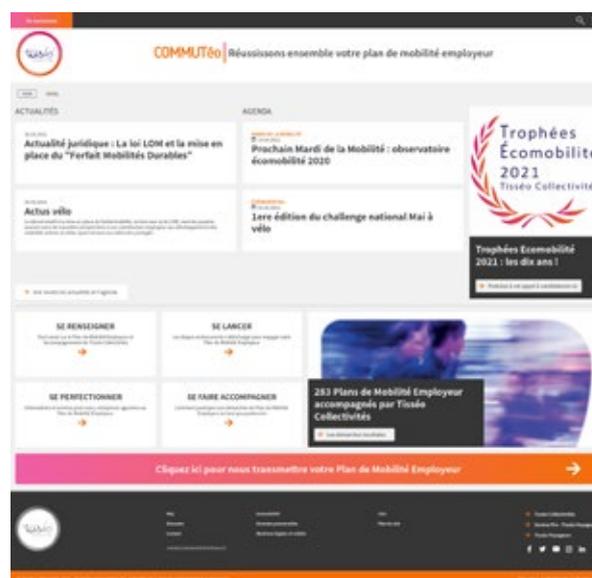
- Définition: offrir un espace de dépôt de plan de mobilité aux établissements éligibles à l'obligation définie par la loi de transition énergétique.
- Création d'un formulaire de dépôt du plan de mobilité sur la plateforme extranet PDE: www.commuteo.info.

Au 31 décembre 2021, 54 entreprises (43 045 employés) ont déposé leur projet de plan de mobilité employeur.

« Il est essentiel de mieux connaître le fonctionnement des territoires économiques »



Depuis avril 2021, un nouvel outil plus ergonomique est proposé : la plateforme **COMMUTéo**.



3. La connaissance du fonctionnement des zones économiques

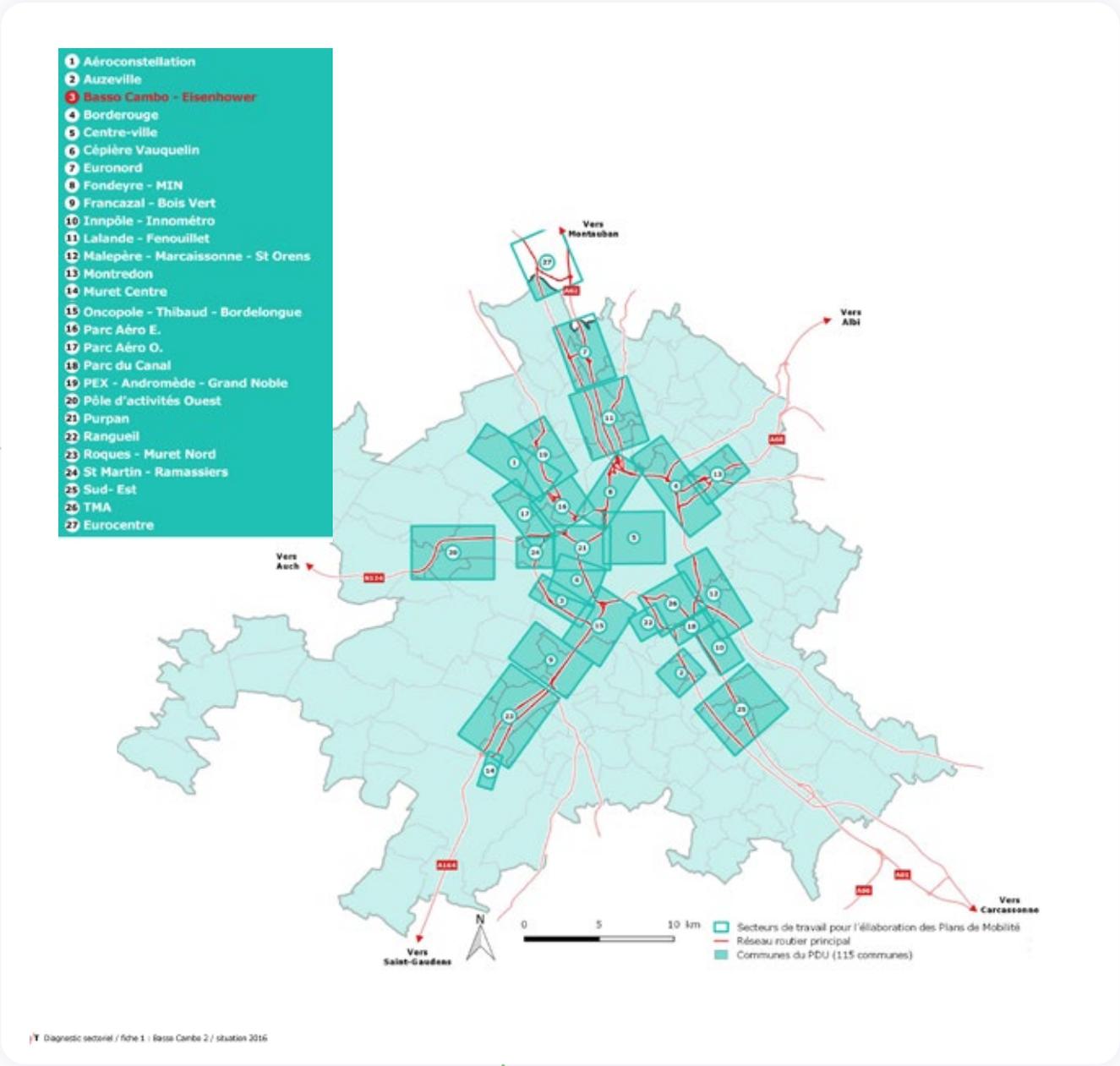
Pour Tisséo Collectivités, qui accompagne les entreprises dans les démarches de plans de mobilité employeur, il est essentiel de mieux connaître le fonctionnement des territoires économiques et d'adapter en conséquence leur desserte et accessibilité.

Cela répond à un des objectifs du Projet Mobilités 2020.2025.2030, à savoir celui de conforter la desserte des zones d'emplois par le réseau structurant de transports en commun, permettant de répondre à la demande de déplacements de ces territoires économiques et de maintenir leur attractivité ainsi que le rayonnement métropolitain de Toulouse et de son agglomération.

...

... Les grands secteurs économiques de l'agglomération toulousaine connaissent de véritables difficultés d'accès : embouteillages chroniques, problèmes de ponctualité et absentéisme des salariés, inefficacité des échanges, nouvelles implantations, impacts sur la qualité de vie. Un atlas des zones économiques, organisé par secteurs, a été réalisé, permettant de comprendre les principales dynamiques régissant les déplacements des salariés. Cet atlas présente les principaux critères d'évaluation d'une zone économique : typologie urbaine, fonction principale et secondaire, nombre de salariés, qualité de desserte et d'accessibilité. Il représente une base de travail pour les entreprises qui souhaitent mettre en place leur futur plan de mobilité employeur.

LOCALISATION DES ZONES ÉCONOMIQUES



4. La production de cartographies de géolocalisation

Des cartographies de localisation des salariés peuvent être réalisées à partir d'un fichier d'adresses anonymes transmis par l'entreprise. Ces cartographies sont produites par Tisséo Collectivités dans le cadre de l'accompagnement des démarches de plans de mobilité employeur. Elles permettent de prendre connaissance de la répartition géographique des salariés et d'estimer le potentiel d'utilisateurs susceptibles de venir travailler en transports en commun, en vélo ou à pied. La représentation de ces localisations évolue en fonction des outils cartographiques disponibles et du contexte réglementaire du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Dans le cadre des études de localisation cartographique du

domicile, aucune donnée personnelle du salarié n'est communiquée, toute donnée étant « anonymisée », conformément au RGPD.

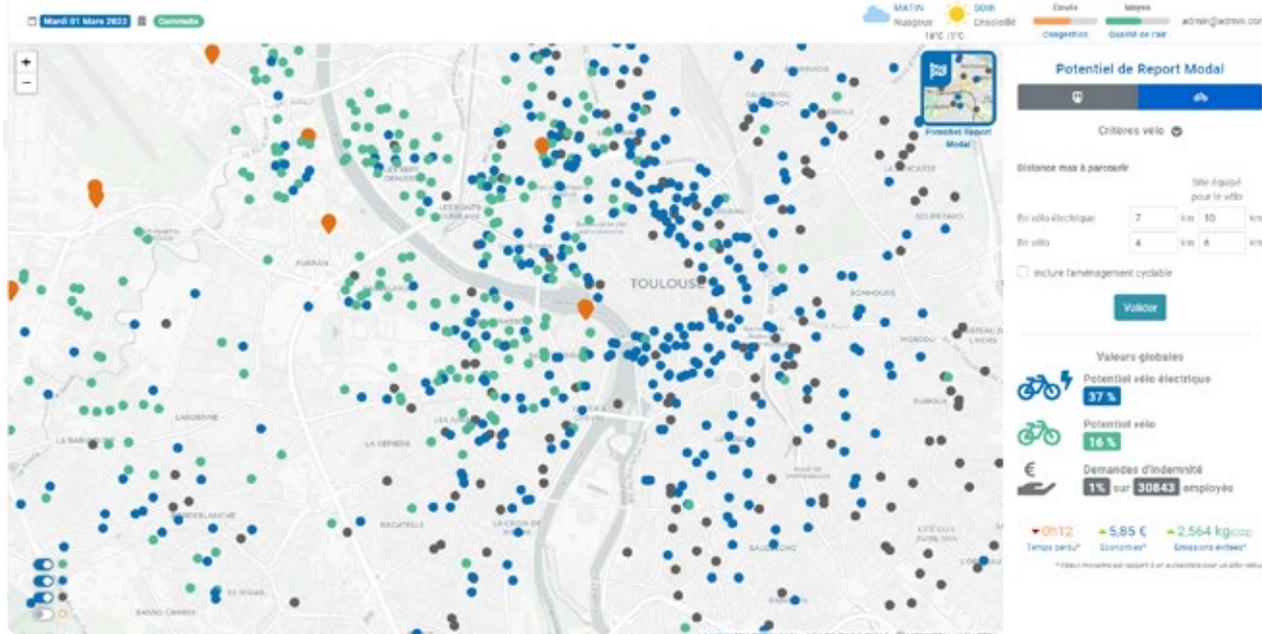
La plateforme développée par Sopra Steria dans le cadre du programme COMMUTE UIA permet de mener une étude de localisation des salariés dans le respect du RGPD en vue d'étudier le potentiel de report modal. La méthode se base sur des clusters de 4 individus minimum.

Dans le cadre du programme européen COMMUTE UIA, un outil permettant d'étudier le potentiel de report modal a été développé et expérimenté, dans le respect des clauses RGPD et en accord avec les entreprises bénéficiaires du

programme (Airbus, ATR, Aéroport Toulouse Blagnac, SAFRAN et SOPRA STERIA).

Tisséo Collectivités a poursuivi en 2021 l'expérimentation de cet outil auprès d'autres entreprises : Centre Hospitalier Universitaire, Direction Générale Armement, Thales Avs France (« Au 1^{er} janvier 2018, Thales Avionics absorbe trois autres filiales de Thales (Thales Electron Devices, Thales Training & Simulation et Thales Avionics LCD) et change de nom en devenant Thales Avs France ») et CONTINENTAL ; l'objectif étant de confirmer l'intérêt de cet outil dans la méthode d'accompagnement des démarches de plan de mobilité.

ÉTUDE POTENTIEL DE REPORT MODAL ISSUE DE LA PLATEFORME SOPRA



5. Les stands d'animations et de conseils en mobilité

Avec ces stands, les conseillers en mobilité entreprises informent et conseillent sur les transports en commun, le covoiturage, les modes doux... afin de promouvoir les solutions d'écomobilité les plus adaptées aux salariés.

Qu'est-ce un stand écomobilité Tisséo Pro ?

Il s'agit d'un stand d'information multimodale pour les établissements publics et privés en démarche de plan de mobilité employeur avec Tisséo Collectivités. Il se décline en deux formules :

- En présence d'un conseiller en mobilité de Tisséo Collectivités.
- En autogestion par l'établissement.

Objectifs

Le stand écomobilité Tisséo Pro permet aux référents plan de mobilité employeur de mettre à disposition des salariés une information globale sur l'offre écomobilité disponible sur le territoire et concernant plus particulièrement la desserte locale.



6. Les services vélos

– 6.1. La Station V de Labège

En 2020, la Maison de la Mobilité de Labège a évolué en Station V de Labège, suite aux décisions prises par Tisséo Collectivités et le SICOVAL. L'évolution s'inscrit dans les orientations et plan d'actions du Plan de Mobilité, ainsi qu'en application du Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération qui soutient le développement des services vélo :

- Atelier de réparation vélo,
- Animation vélo au sein des entreprises en démarche de plan de mobilité employeurs,
- Gestion du parc de stationnement vélo,
- Vente de titres de transport.

– 6.2. Les services vélos IlloVélo

Les services vélos de la zone aéronautique et aéroportuaire ont été lancés dans le cadre du projet COMMUTE pour une durée de deux ans (novembre 2020 – octobre 2022).

La Maison du Vélo, titulaire du marché public, propose trois services :

- Atelier de réparation en itinérance et selon un calendrier défini (IlloVélo) avec : maintenance et réparation sur tous types de vélo, conseil à la mobilité, informations et documentations, achat d'équipements, prévention et sécurité routière ...
- Location vélo : sur les mêmes permanences de l'atelier IlloVélo, une gamme de vélo variée est disponible à la location en courte, moyenne ou longue durée.
- Formation (vélo école et prévention) : formations théoriques (webinaires et en salle) et pratiques en entreprise.



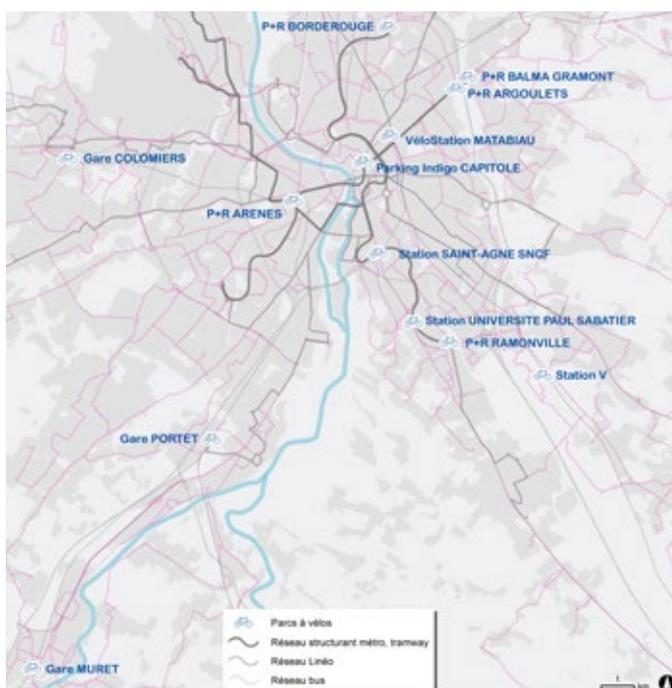
– 6.3. L'intermodalité TC / Vélo

Tisséo Collectivités favorise l'usage du vélo en intermodalité avec les transports en commun par la mise en place de plusieurs mesures :

- 7 parcs de stationnement vélo au sein des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM), avec 474 places de stationnement en accès réglementé et 460 places de stationnement en arceaux libres. (Basso Cambo est en travaux : le nouveau parc de 100 places sera en service fin 2022). Accès réservé aux personnes ayant chargé le titre sur leur carte Pastel ou autre carte compatible. Service gratuit et encadré par un contrat délivré pour 12 mois.
- Embarquement possible des vélos pliants dans les Bus, Métro et Tram, ainsi que des vélos classiques dans le Tram (hors heures de pointe).



LES PÔLES D'ÉCHANGES DOTÉS DE PARKINGS VÉLOS AU 31/12/2021



Source : Tisséo Collectivités



- 32 392 validations parcs à vélos Tisséo (hors Labège).
- 460 places en arceaux libres à proximité de stations de métro.
- 20 510 abonnés annuels sur la carte pastel, en moyenne chaque jour, tout au long de l'année.
- Soit au total 32 245 abonnés annuels sur la carte pastel qui ont utilisé le service VÉLO Toulouse au cours de l'année 2021.

Parcs à vélos Tisséo :

- Balma-Gramont : 50 places
- Argoulets : 54 places
- Arènes : 20 places
- Basso Cambo : 50 (fermé en 2021 pour cause de travaux)
- Borderouge : 100 places
- Ramonville : 60 places
- Université Paul Sabatier : 60 places
- Labège : 80 places



2 autres parcs de stationnement non fermés viennent compléter cette offre :

- Aéroconstellation : 14 places
- Aéroport : 56 places

Autres parcs de stationnement :

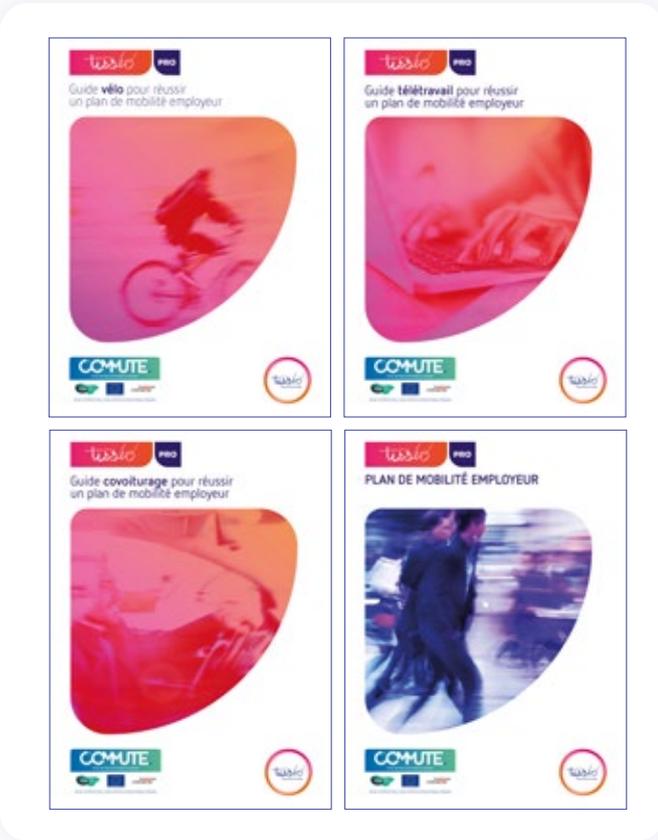
- Vélo station Matabiau : 678 places
- Parking Indigo Capitole : 467 places (674 au total dans les parkings en ouvrage TM)
- Station Saint-Agne SNCF : 40 places
- Gare Colomiers : 56 places
- Gare Portet-sur-Garonne : 56 places
- Gare Muret : 72 places

Depuis 2020 : nouveau parc à vélo ouvert à la gare de Colomiers (maître d'ouvrage Gare et Connexion) avec des offres de différents types :

- 52 emplacements sur 2 étages dans un espace sécurisé accessibles
- 23 appuis vélos devant la gare
- 4 appuis 2 roues motorisés avec abris
- Service de consignes des micromobilités accessibles sur les mêmes formalités (carte Pastel avec abonnement SNCF ou TISSÉO). Sont disponibles trotibox à sécuriser avec un cadenas perso et des casiers casque et petit matériel avec prise électrique.

7. Les supports de communication

– 7.1. Les guides méthodologiques



Le guide sur les aides à la mobilité durable :

www.commuteo.info/actualites

> guides

Le guide sur les NAO :

www.commuteo.info/actualites/actualites-et-animations

article > La solution pour préparer sa NAO

Le forfait mobilités durables :

www.commuteo.info/actualites/actualites-et-animations

article > Juridique : la loi LOM et la mise en place du FMD



- Guide « Plan de mobilité employeur » pour accompagner tout au long du processus. Mise en place des plans de mobilité.
- Guide « Vélo » pour favoriser l'usage de ce mode dans les déplacements domicile-travail.
- Guide « Covoiturage » pour inciter au partage de la voiture.
- Guide « Télétravail » pour témoigner de cette nouvelle organisation du travail.
- Guide sur les aides à la mobilité durable.
- Guide sur les NAO et le forfait mobilités durables.



Guides téléchargeables sur COMMUTéo

www.commuteo.info/se-lancer

Le guide pour la mise en place du PME se situe à l'étape 1 ; les guides Vélo, Covoiturage et Télétravail à l'étape 3.





– 7.2. Les trophées écomobilité

Tisséo Collectivités a mis en place une démarche de valorisation des plans de mobilité employeur pour :

- Récompenser les meilleures démarches.
- Évaluer de façon homogène l'ensemble des projets.
- Encourager les démarches en cours à progresser de façon constante.
- Redynamiser les projets.

Tisséo Collectivités évalue les entreprises à partir d'une grille d'analyse réunissant plusieurs critères (gouvernance, plan d'actions, évaluation). La remise des Trophées Écomobilité donne lieu à une cérémonie où les entreprises évaluées et répondant aux critères sont récompensées.

Obtenir un Trophée Écomobilité permettra à l'entreprise ou l'administration :

- De bénéficier d'avantages.
- De se distinguer par la qualité de sa démarche.
- D'accentuer son image écoresponsable.
- D'impulser une nouvelle dynamique au projet.

Les entreprises et/ou administrations qui ont abouti leur démarche de plan de mobilité et fait preuve d'esprit d'innovation et de persévérance ont été récompensées lors des éditions des Trophées de l'Écomobilité de 2012 à 2021.

À ce jour, 53 établissements ont reçu un ou plusieurs prix (48 PME et PMA et 5 PMIE).



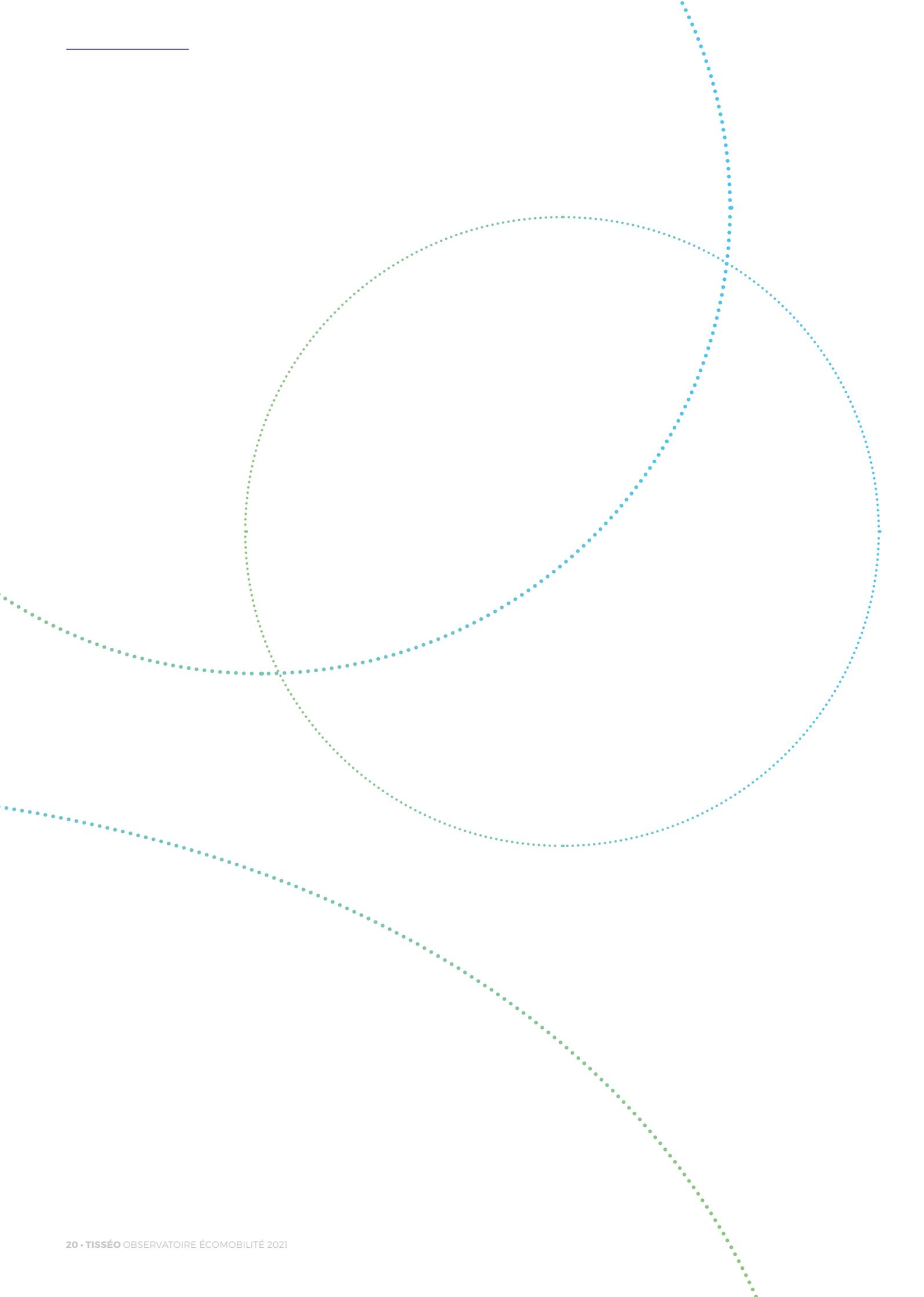
PALMARES 2021

Les lauréats de l'édition 2021 :

- Prix « **Management de la mobilité** »
décerné à **Capgemini Engineering** (ex Altran)
- Prix « **Coup de pouce** »
décerné à **Mercator Ocean International**
- Prix « **Modes actifs** »
décerné à **Airbus et TBS** (Toulouse Business School)
- Prix « **Organisation du travail** »
décerné à **Continental**
- Prix « **Auto Malin** »
décerné à **Vitesco Technologies**.

LES ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES DEPUIS 2012

PRIX	ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES
OR	THALES ALENIA SPACE PMIE TOP INRA AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAFRAN PMIE HELIOPOLE ONERA ATR AKKA TECHNOLOGIES THALES ALENIA SPACE
ARGENT	ASTRIUM MOTOROLA ATR MAIRIE DE BLAGNAC ONERA PMIE HELIOPOLE PDIE CEM AKKA AEROCONSEIL CAF HAUTE-GARONNE CPAM CNES SICOVAL GA SMART BUILDING
BRONZE	PMIE BALUFFET INDIGGO ROCKWELL COLLINS ERDF CAF CIRSO GRDF MAIRIE DE RAMONVILLE CLINIQUE SARRUS INDIGGO LIEBHERR ALTRAN CHUT CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 ALTEAL
PRIX SPECIAL DU JURY	SOGETI DGA TECHNIQUES AERONAUTIQUES ROCKWELL COLLINS AEROLIA CNFT SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE LIGNES ELECTRIQUES ENVT LGM ASSYSTEM ENAC
PRIX D'HONNEUR	ATB ATR AIRBUS SAFRAN SOPRA STERIA
COUP DE POUCE	AIR FRANCE CLUB ENTREPRISES REUSSIR SAFRAN POWER UNITS
INNOVATION	LA POSTE CGI



LA STRATÉGIE ÉCOMOBILITÉ

1. Vers la mise en place d'un référentiel écomobilité

Notre système de déplacement repose sur des consommations de ressources énergétiques polluantes et n'apparaît plus comme durable. Des ruptures sont à l'œuvre :

- La possession de l'automobile n'apparaît plus comme une priorité et une nécessité, notamment dans les grandes métropoles. Peu à peu elle devient un moyen de transport au service d'un déplacement et est parfois partagée.
- De nouveaux opérateurs de mobilité apparaissent sur le marché, portés par le développement du numérique. L'ouverture des données des collectivités, les ventes en progression des outils mobiles facilitent l'essor de nouveaux outils applicatifs offrant quasiment en temps réel une offre de

services adaptée aux besoins de déplacement. Les mobilités s'organisent de plus en plus en réseau d'informations à destination d'une communauté d'utilisateurs (Waze, Blablacar, Drivy, Ouicar,...).

- La mobilité est en train d'évoluer en passant d'une économie de biens à une économie de services, avec un changement de valeur autour du partage: le vélo en libre-service, la voiture partagée...
- Les modes de déplacements sont en évolution. Les voitures deviennent hybrides et connectées. Les scooters supplantent les motos. Les vélos sont à assistance électrique. Le piéton peut circuler en rollers ou se déplacer en skate ou trottinette.

Tisséo Collectivités doit investir tous les modes et s'assurer de leur mise en synergie.

Tisséo Collectivités a donc décidé en 2016 d'élaborer un référentiel de l'action publique à mener dans le domaine de l'Écomobilité :

- Pour anticiper l'évolution des mobilités.
- Pour prévoir les outils, les ressources, les investissements nécessaires.
- Pour accompagner les partenaires.
- Pour mettre en convergence les supports de mobilité.
- Pour déployer sur les territoires les actions à mener.

... Dans cette optique, plusieurs pistes d'actions orientées vers le soutien à l'usage du vélo et à la pratique de la marche à pied, au développement du covoiturage et au télétravail, aux réponses alternatives à apporter aux déplacements liés au travail, ont été proposées et seront déployées sur les territoires.

Pour inciter au report modal :

- Desservir par le réseau structurant les zones d'activités.
- Reprise de l'organisation des pôles d'échanges multimodaux avec du stationnement covoiturage et vélo, des spots covoiturage.
- Dynamiser et renforcer l'efficacité des plans de mobilité.
- Organiser les réseaux cyclables pour favoriser l'usage du vélo dans les déplacements liés au travail.

Pour répondre aux besoins de salariés :

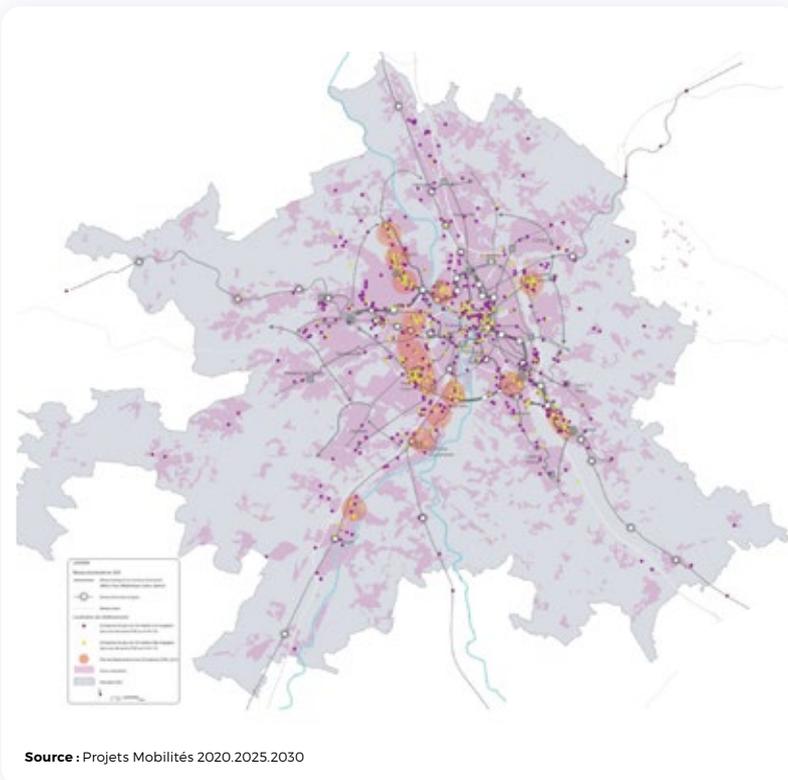
- Étudier les nouvelles formes et organisation de travail.
- Concevoir ou renouveler les zones d'activités avec des services aux usagers.

Pour inciter au partage de la voiture :

- Développer les services de covoiturage ciblés sur les déplacements domicile – travail.
- Challenger les entreprises pour favoriser en interne la pratique du covoiturage.
- Améliorer la visibilité des services d'autopartage.

2. Les actions prévues au Plan de Mobilité

CARTE DES ENTREPRISES EN DÉMARCHÉ DE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR



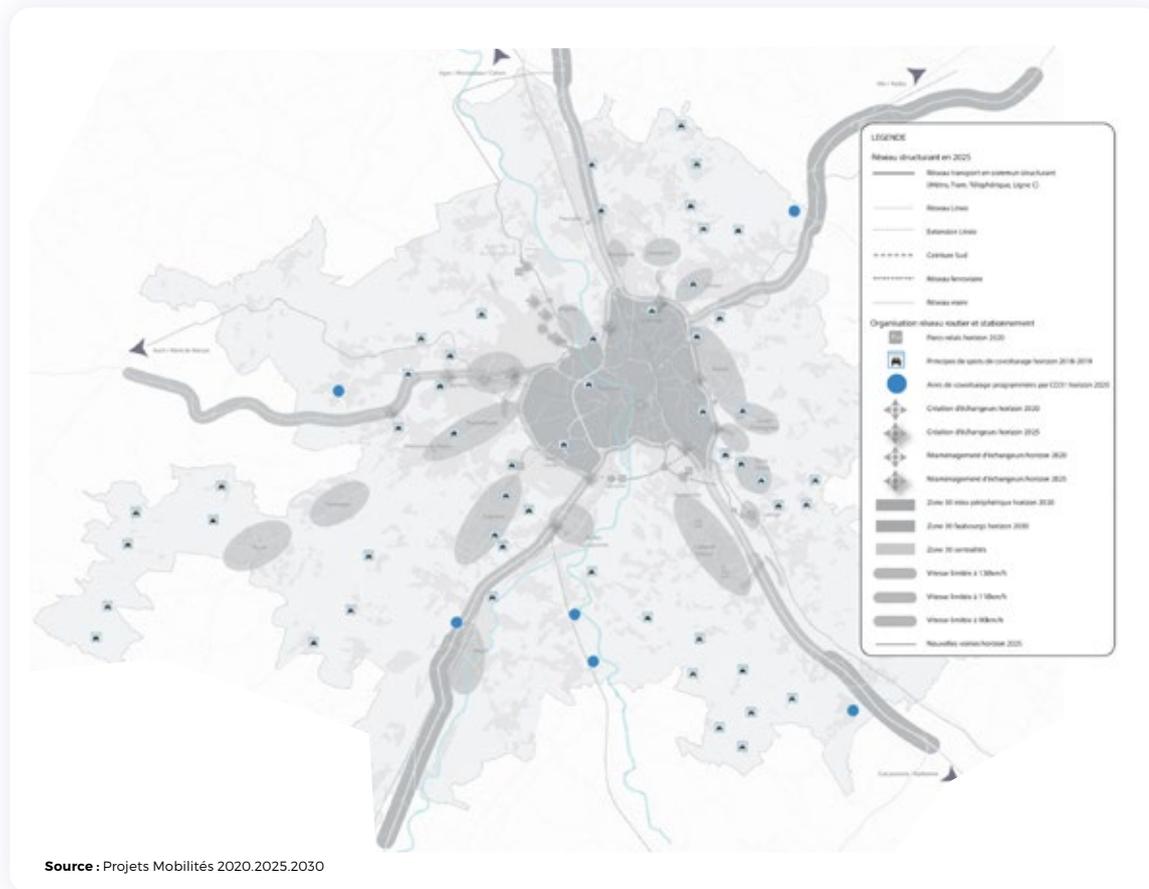
Le Plan de Mobilité de la grande agglomération toulousaine propose :

- 3 principaux objectifs: organiser les conditions de la mobilité durable dans la perspective d'une croissance démographique soutenue, renforcer l'accès et maintenir l'attractivité des zones économiques et d'emploi, répondre à la demande de déplacements liée à la croissance démographique et au dynamisme économique.
- L'identification de leviers structurants: le levier du report modal incluant d'une part les transports en commun et l'intermodalité, d'autre part l'usage des modes actifs et le partage de l'espace public, le levier de la cohérence urbanisme/mobilités, le levier de l'organisation de l'usage des réseaux routiers et des stationnements.

Il contient des fiches-actions directement rattachées à l'Écomobilité :

- L'accompagnement des plans de mobilité employeur.
- Le développement de l'usage de la voiture partagée avec 3 actions :
 - Le développement des spots covoiturage.
 - Le développement des aires de stationnement de covoiturage.
 - Le soutien au service d'autopartage.

DÉVELOPPEMENT DES SPOTS COVOITURAGE SUR LE RESSORT TERRITORIAL



Ces deux actions sont en cours de mise en œuvre.

3. Des schémas directeurs approuvés

L'année 2021 témoigne de l'implication de Tisséo Collectivités dans les politiques publiques d'Écomobilité. Quatre schémas sont approuvés et en phase de mise en œuvre.

— 3.1. Schémas Directeurs Cyclable et Piéton d'Agglomération

Ces schémas directeurs s'inscrivent dans une volonté des collectivités de mettre en œuvre des plans d'actions ambitieux en faveur des modes actifs.

Les schémas directeurs s'inscrivent dans les politiques nationales d'amélioration de la qualité de l'air et de santé publique en promouvant des modes non motorisés et non polluants.

Afin de respecter cet engagement, un cadre de gouvernance partenariale a été mis en œuvre, Tisséo Collectivités assure la coordination

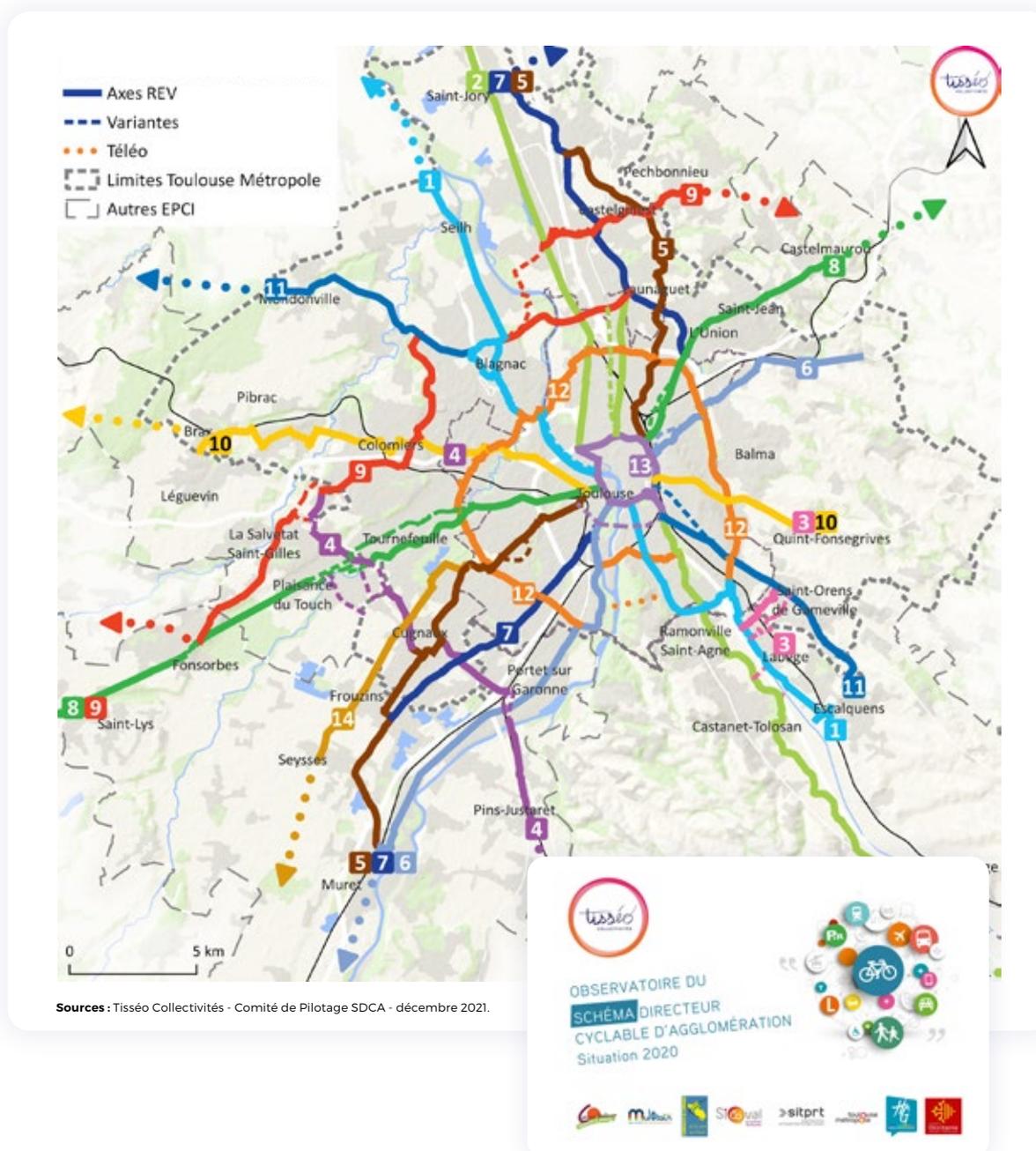
nécessaire à l'élaboration de ces documents, en partenariat avec les autorités et collectivités compétentes suivantes : Etat, Région, Département, Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, Save au Touch et Coteaux Bellevue en lien avec le SITPRT.

Ces deux schémas ont été approuvés en décembre 2019 par l'ensemble des partenaires, pour une mise en œuvre sur la période 2020/2030.

... Les grandes actions du **Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération** sont en cours de mise en œuvre. Les instances de gouvernance se sont réunies à deux reprises en 2021 pour faire un point d'étape des actions enclenchées. Le réseau REV fait l'objet d'études de faisabilités par le Département de la Haute-Garonne et Toulouse Métropole et d'établissement de calendriers de réalisation. Des premiers services vélos sont déployés par Tisséo Collectivités, "Station V" de Labège et services vélos COMMUTE sur la zone aéronautique. L'Observatoire des mobilités cyclables a été présenté et Tisséo Collectivités a mis en œuvre les marchés publics nécessaires au suivi et à l'évaluation des actions menées en faveur du vélo : service digital Géovélo, étude de flux, achat de compteurs automatiques.

Depuis la loi LOM, Tisséo Collectivités a pris la compétence « Services vélos » et a étudié durant l'année 2021 les modalités de renouvellement du service de location vélo en libre-service VélôToulouse, ainsi qu'un projet de location longue durée de vélos à assistance électrique.

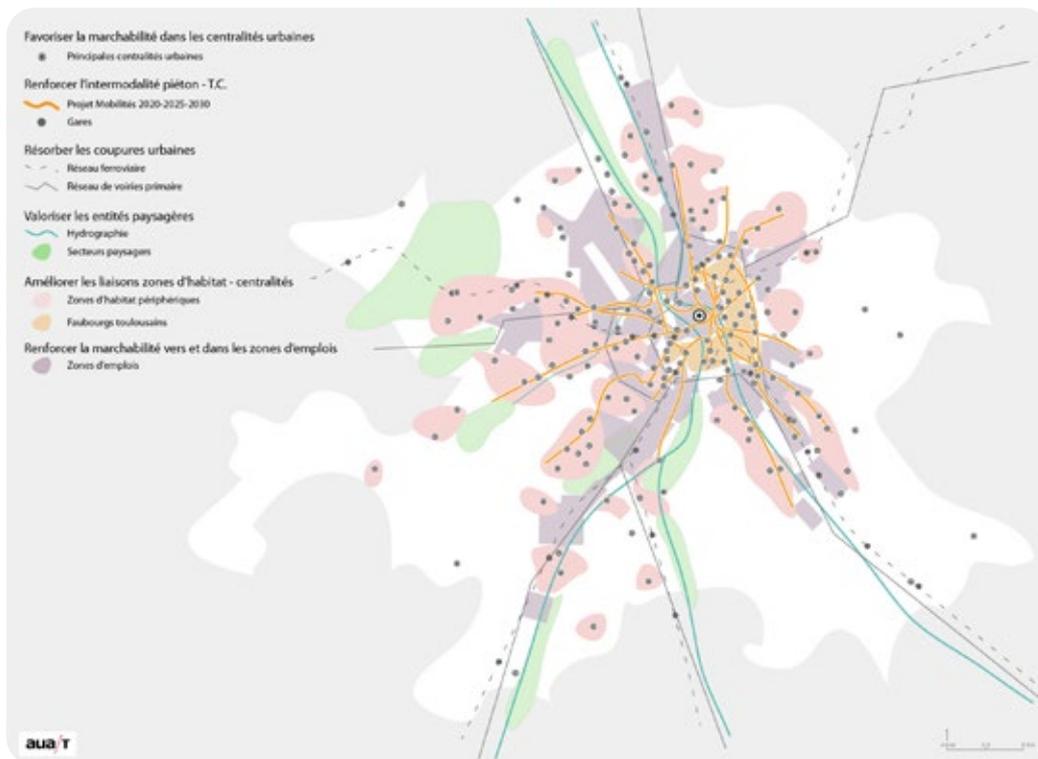
LES 14 AXES DU RÉSEAU EXPRESS VÉLO



Les recommandations du **Schéma Directeur Piéton d'Agglomération** seront mises en œuvre par les autorités compétentes, soit dans le cadre des outils de planification et réglementation urbaine, soit dans le cadre des projets urbains et programmes de requalification des espaces publics :

- Faire la promotion de la marche à pied en organisant des évènements multiples.
- Inciter à la pratique de la marche "au quotidien" sur les lieux d'emploi, les écoles.
- Favoriser l'émergence d'outils numériques en faveur de la marche.
- Mieux communiquer sur les aménagements réalisés (et à réaliser).
- Rendre les itinéraires piétons lisibles et attractifs.
- Favoriser un partage apaisé de l'espace public.
- Améliorer le confort du piéton, favoriser les ambiances urbaines.
- Adopter un maillage piéton structuré dans les projets et documents d'urbanisme.
- Renforcer l'expertise d'usages.
- Conjuguer les efforts pour des déplacements accessibles à tous.

L'ORGANISATION DE LA MARCHÉ À PIED DANS LES TERRITOIRES



En 2021, une gouvernance spécifique a été installée pour suivre la mise en œuvre de ce SDPA. Plusieurs ateliers de marchabilité ont été organisés sur le terrain, à « Saint-Jory » et « Colomiers », dans un cadre partenarial (participation des collectivités, d'organismes techniques et d'associations).

– 3.2. Schéma Directeur Covoiturage

Une autorité organisatrice de la mobilité :

- « Doit concourir au développement des modes de déplacements terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur ».
- « Peut créer un signe distinctif des véhicules utilisés dans le cadre d'un covoiturage. Dans ce cas, (elle définit) au préalable ses conditions d'attribution ».
- « Peut (seule) ou conjointement avec d'autres collectivités territoriales ou groupements de collectivités intéressés (.....) mettre à disposition du public des plateformes dématérialisées facilitant la rencontre des offres et demandes de covoitages ».
- « Doit définir un schéma directeur de développement des aires de covoiturage et faciliter autant que possible le covoiturage pour les déplacements liés au travail ».

Tisséo Collectivités a décidé en octobre 2019 d'élaborer un schéma directeur covoiturage sur la base de 6 orientations :

- Anticiper l'évolution des mobilités et de l'usage du covoiturage.
- Prévoir les outils, les ressources, les investissements nécessaires.
- Adapter les besoins de stationnement associés.
- Accompagner les partenaires publics et privés.
- Mettre en convergence les supports numériques de mobilité.
- S'inscrire dans une politique de mobilité intégrée.

Son élaboration a été enclenchée en 2019 selon les modalités suivantes :

- Pilotage par Tisséo Collectivités, avec une gouvernance partenariale réunissant les collectivités, les opérateurs de covoiturage opérant sur le territoire, les gestionnaires de réseaux et de stationnements.
- Échelle territoriale du Plan de Mobilité, soit les 5 intercommunalités de Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, Save au Touch et Coteaux de Bellevue en liaison avec le SITPRT.
- Axes du schéma directeur intégrant :
 - Les stationnements covoiturage.
 - Les spots covoiturage.
 - Les aires d'embarquements covoiturage au sein des pôles d'échanges.
 - Les partenariats avec les opérateurs.
 - La mobilité intégrée.
 - L'intermodalité.
 - Les facilités d'usage.
 - Le management de la mobilité en entreprise.
 - La communication.



Le schéma directeur « covoiturage » a été approuvé en juin 2021 et contribue à orienter l'action publique à partir des actions déjà développées par Tisséo Collectivités pour favoriser l'usage du covoiturage sur son territoire.

– 3.3. Schéma Directeur Management de la Mobilité

Dans le cadre de la définition d'un schéma directeur portant sur le management de la mobilité et les thématiques relatives à l'écomobilité, un travail collaboratif réunissant les collectivités, les opérateurs de mobilité, les représentants du monde économique a été piloté par Tisséo Collectivités en 2019 avec 3 séminaires organisés autour de 4 thématiques :

- Nouveaux usages de la voiture.
- Nouveaux modes de vie.
- Engins de déplacements personnels électriques.
- Management de la mobilité.

Ces travaux ont permis d'identifier :

D'une part, les objectifs :

- Mieux travailler ensemble grâce à une gouvernance qui permette d'agir en partenariat avec l'ensemble des acteurs (entreprises, associations, opérateurs, territoires).
- Utiliser / optimiser les infrastructures.
- Faciliter et encourager les nouvelles pratiques de mobilité.

D'autre part, des axes stratégiques :

- La réduction des déplacements.
- L'optimisation des déplacements contraints.
- La sensibilisation de l'ensemble des strates sociales.
- L'amélioration des infrastructures pour agir en faveur des mobilités actives et nouveaux modes de déplacements.

À la suite de ces travaux, Tisséo Collectivités a structuré en 2020 le document, en cherchant à mettre en œuvre un ensemble cohérent d'orientations et d'actions, venant compléter les engagements réalisés et projetés sur le réseau de transport en commun et proposant des mesures d'accompagnement aux changements :

- le renforcement des plans de mobilité,
- la politique du temps avec les entreprises,
- la gestion et la valorisation des données mobilités,
- la mobilité intégrée,
- une communication engageante et incitative au changement...



Le schéma directeur management de la mobilité a été approuvé en octobre 2021.



« Les autorités organisatrices doivent agir en faveur des modes alternatifs à la voiture, en actionnant de nouveaux leviers du management de la mobilité. »

BILAN ÉCOMOBILITÉ 2021

1. Les plans de mobilité employeur
2. Photographies des plans de mobilité employeur
3. Profil des établissements
4. Des actions portées par les établissements
5. Des clubs d'entreprises qui se mobilisent
6. Les actions portées par Tisséo collectivités



LES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

La loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 (LOM) modifie les modalités d'élaboration d'un plan de mobilité employeur.

Suite à la promulgation de la LOM, les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site (et où sont constituées des sections syndicales) ont l'obligation de mener des négociations annuelles sur la qualité de vie au travail comprenant un volet sur l'amélioration de la mobilité des salariés. Les entreprises n'ayant pas trouvé d'accord sur la mobilité de leurs salariés dans le cadre des négociations annuelles ont l'obligation de réaliser un plan de mobilité employeur. Tisséo Collectivités conseille aux entreprises d'élaborer un plan de mobilité employeur en amont des négociations annuelles afin d'avoir plus de chances d'obtenir un accord.

1. Les différentes démarches

À l'échelle d'un établissement

Le plan de mobilité employeur est une démarche pour mettre en œuvre sur un lieu d'activités professionnelles un ensemble cohérent d'actions destiné à inciter les salariés et autres usagers - visiteurs, clients, fournisseurs - à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, au profit des autres modes ou usages: marche, vélo, transports collectifs, covoiturage, autopartage...

Les livraisons et enlèvements de marchandises sont aussi concernés par ces actions.

La démarche plan de mobilité employeur doit préciser les objectifs quantifiés et planifiés, les moyens à mettre en œuvre y compris financiers, ainsi que le mode de suivi et d'évaluation du plan.

À l'échelle d'un groupement d'établissements

Le plan de mobilité inter-entreprises permet de porter la réflexion sur les déplacements à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un regroupement d'entreprises.

Cette démarche concerne plusieurs entreprises ayant elles-mêmes fait leur plan de mobilité employeur ou non.

Les petites et moyennes entreprises rencontrent les mêmes difficultés d'encombrement et de circulation que les plus grandes, elles peuvent néanmoins se regrouper autour d'un plan de déplacement inter-entreprises.

Tisséo Collectivités propose de les aider à se regrouper pour mener une réflexion sur la mobilité de leurs salariés en réalisant un plan de mobilité, à l'échelle d'une zone d'activités ou d'un secteur déterminé.



Dépôt du plan de mobilité employeur :

- Mise à disposition d'un formulaire de dépôt sur www.commuteo.info
- Analyse du dossier par un conseiller en mobilité.
- Courrier officiel de réception du formulaire et avis personnalisé sur la démarche.

2. Les enjeux identifiés

Les plans de mobilité employeur s'inscrivent dans un projet de territoire et peuvent contribuer à répondre à plusieurs types d'enjeux :

Enjeux environnementaux

- Réduction de gaz à effet de serre, réduction de l'accidentologie.

Enjeux économiques

- Baisse des coûts de déplacements pour les salariés et pour les entreprises.
- Gestion plus appropriée de flottes de véhicules.

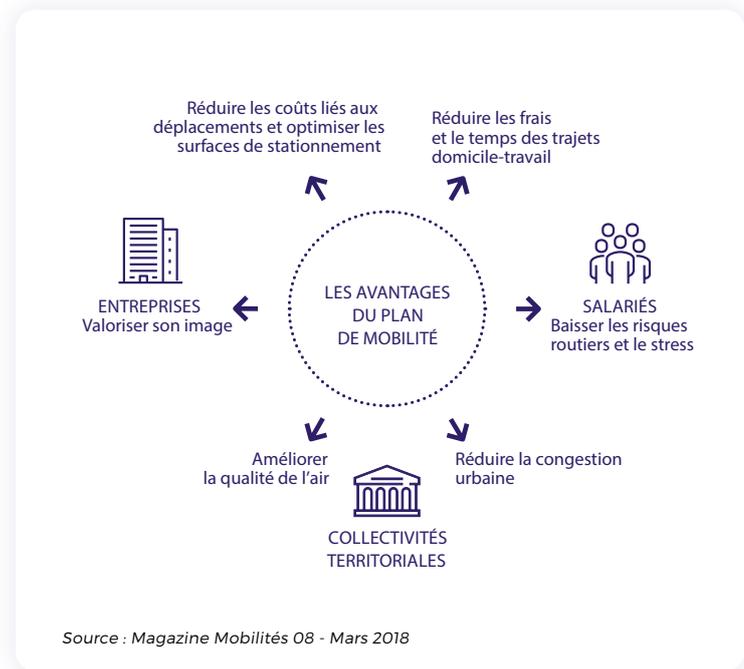
Enjeux managériaux

- Valorisation de l'image de l'entreprise.
- Démarches de projets au sein de l'entreprise.

Enjeux sociaux

- Participation citoyenne des salariés.
- Contribution aux politiques de gestion des déplacements.

3. Les avantages partagés



4. La méthode

Méthodologie du plan de mobilité en 5 étapes :

Une démarche ciblant le changement de comportement modal et répondant aux enjeux du développement durable.

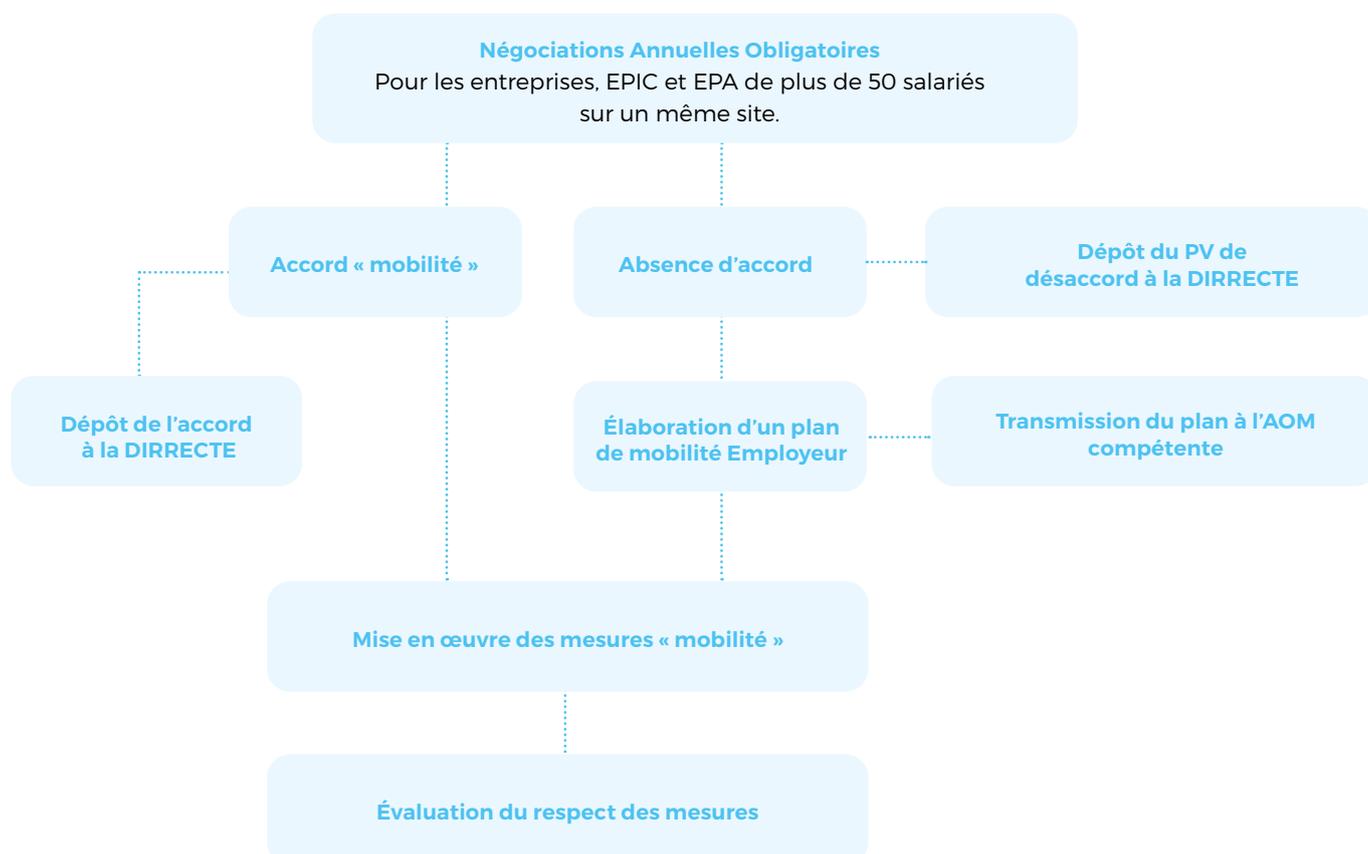


INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Actions	Indicateur et modalité de suivi
Covoiturage	Nombre d'inscrits et d'utilisateurs du service Si mise en place du FMD, nombre de bénéficiaires
Attribution des places de stationnement	Nombre et évolution des places
Amélioration des cheminements	Terrain
Formation, sensibilisation	Nombre d'interventions annuelles et participants aux animations
Stationnement réservé pour les vélos	Comptage du nombre de vélos lors de 2 journées type dans l'année (automne/printemps) Si mise en place du FMD, nombre de bénéficiaires
Participation à l'abonnement TC	Nombre d'abonnements pris en charge Si mise en place du FMD, nombre de bénéficiaires
Promotion de l'usage des TC pour les déplacements professionnels	Nombre de tickets TC pro+ mis à disposition, participation à l'abonnement TC complémentaire aux 50 % obligatoires.
Visioconférence	Nombre de visioconférences et nombre de déplacements professionnels évités
Promotion de l'usage des vélos de service	Nombre d'utilisateurs de la flotte interne et/ou nombre d'abonnés VélOToulouse ou autre organisme locataire de vélos.
Télétravail	Nombre de télétravailleurs/effectif, nombre de jours télé-travaillés.

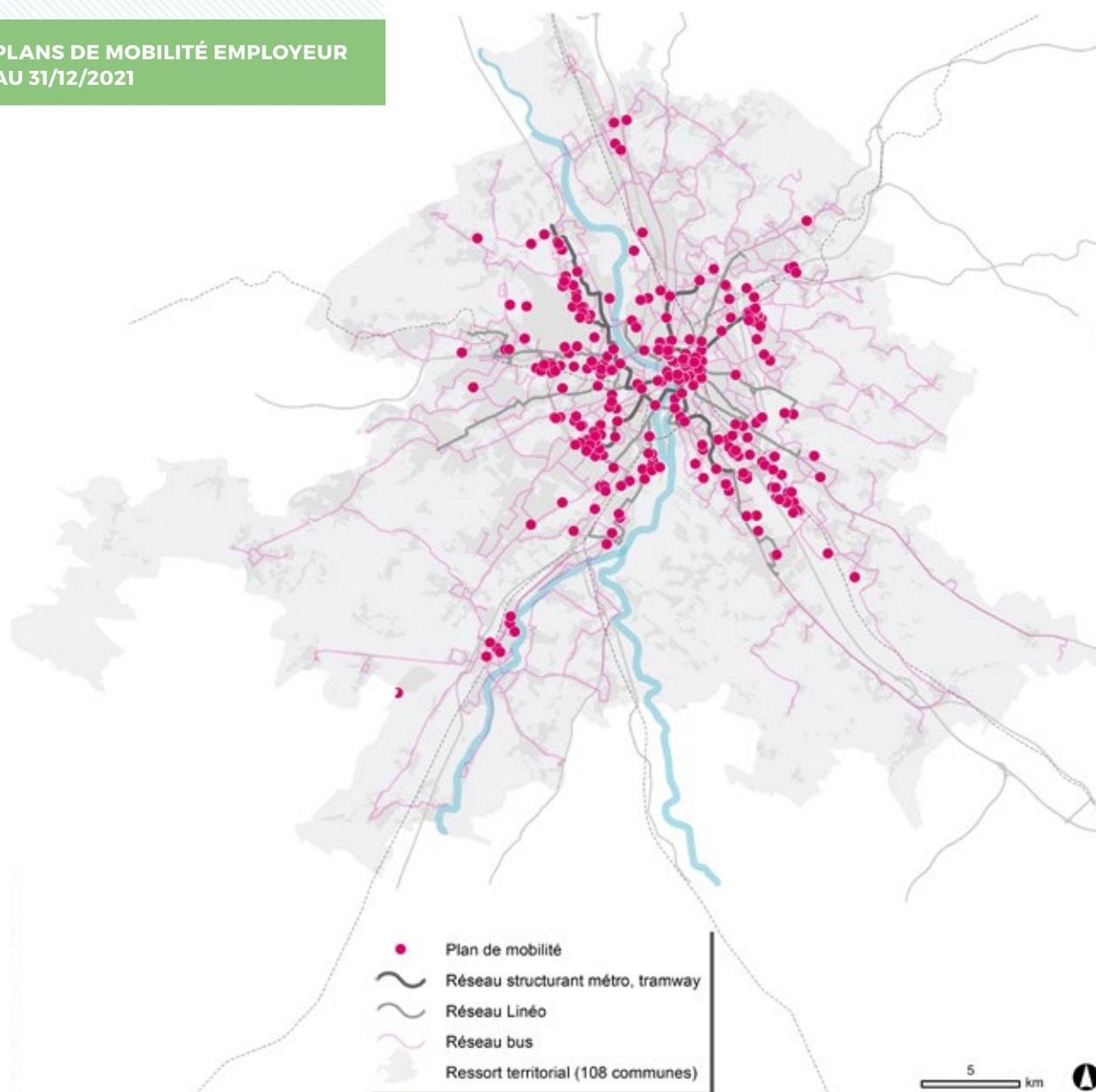
MISE EN PLACE DU VOLET MOBILITÉ EN NAO (SOURCE : AAPC)

Les déplacements domicile-travail, au cœur du dialogue social pour les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site.



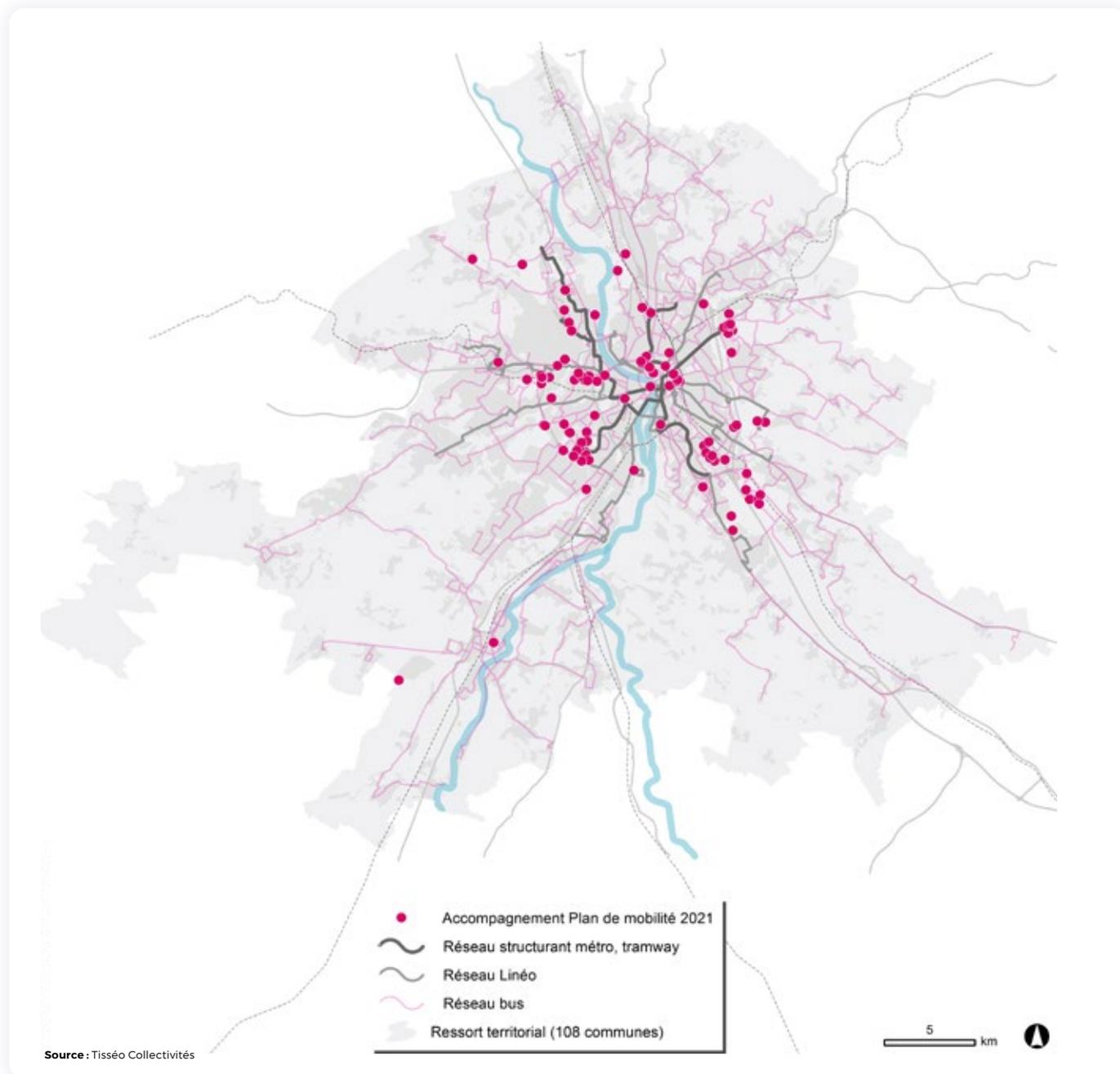
PHOTOGRAPHIES DES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR
AU 31/12/2021

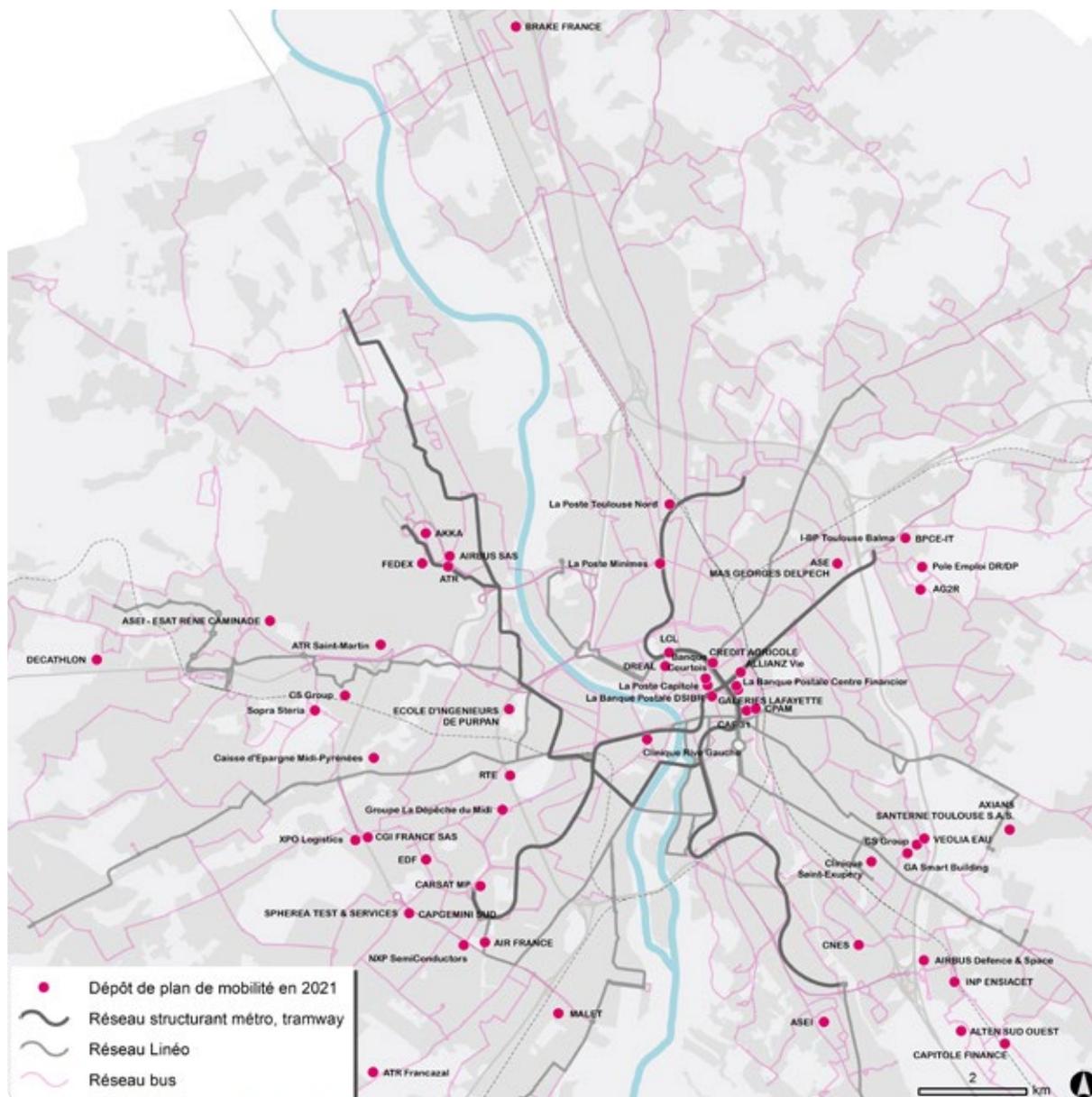


Source : Tisséo Collectivités

ACCOMPAGNEMENT DES PLANS
DE MOBILITÉ EMPLOYEUR AU
31/12/2021



DÉPÔTS DES PLANS DE MOBILITÉ EMPLOYEUR AU 31/12/2021

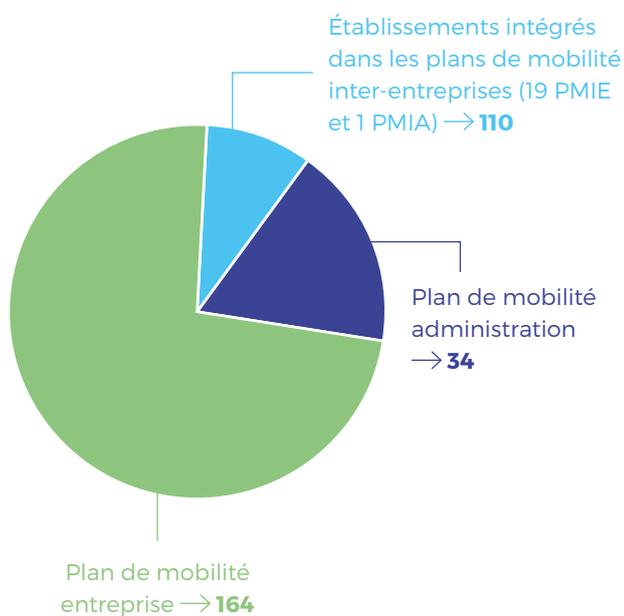


Source : Tisséo Collectivités

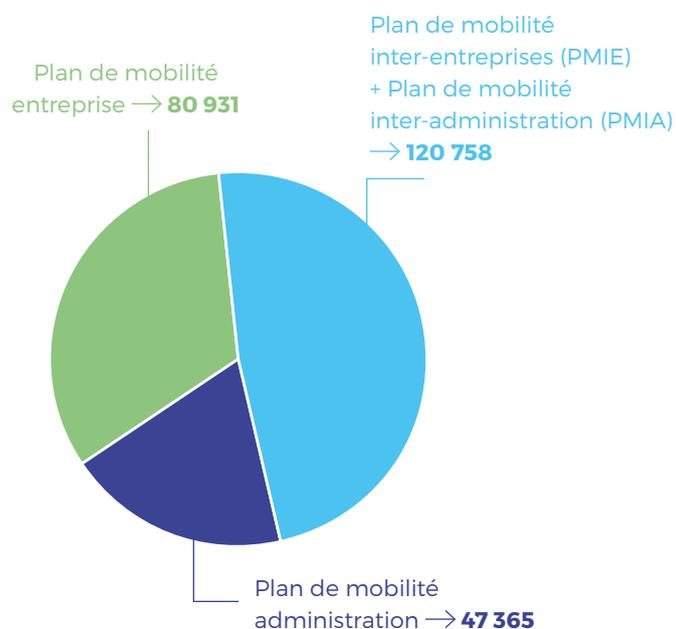
PROFIL DES ÉTABLISSEMENTS

VENTILATION PAR ÉTABLISSEMENTS

308 établissements dont :

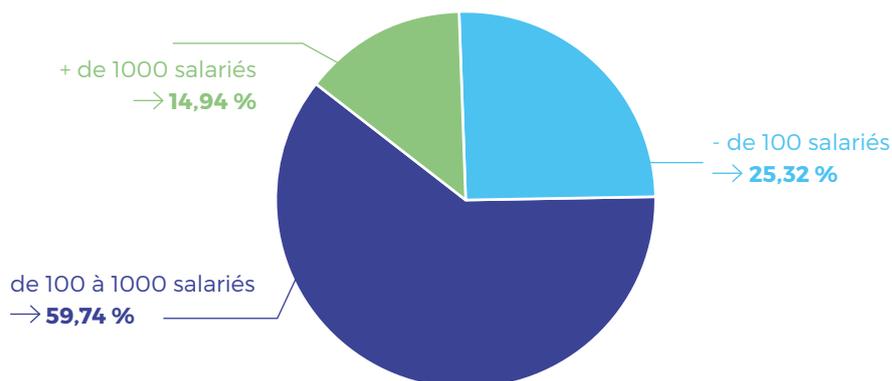


249 054 salariés concernés dont :



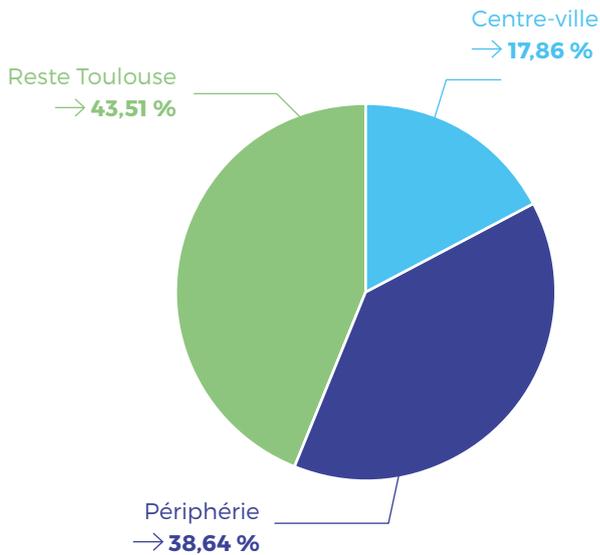
VENTILATION PAR EFFECTIF

308 établissements dont :

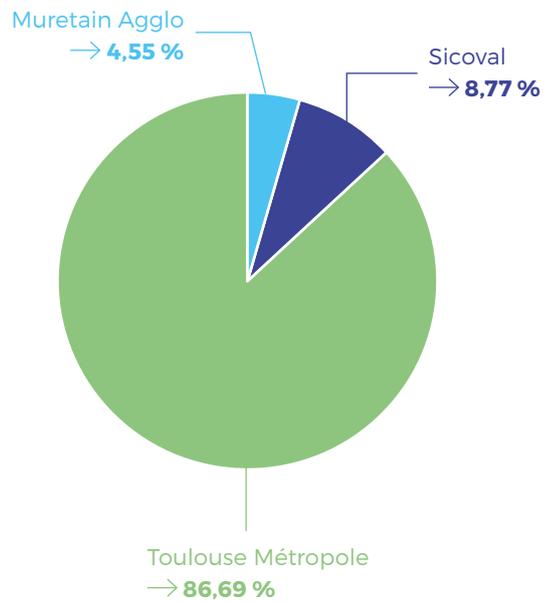


VENTILATION GÉOGRAPHIQUE

Localisation des établissements intégrés à une démarche de plan de mobilité employeur par secteur géographique :

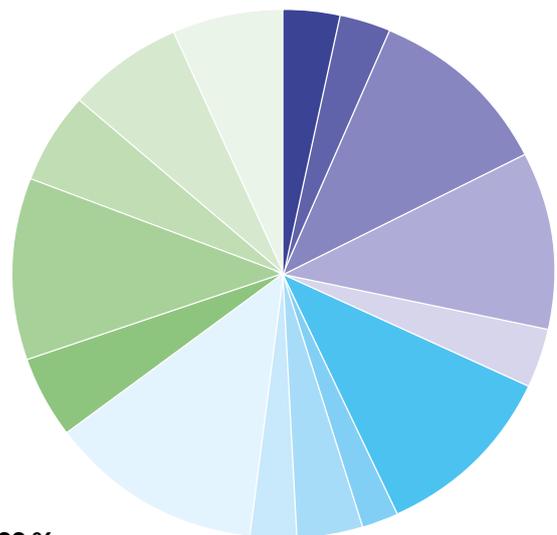


Localisation des établissements par collectivité :

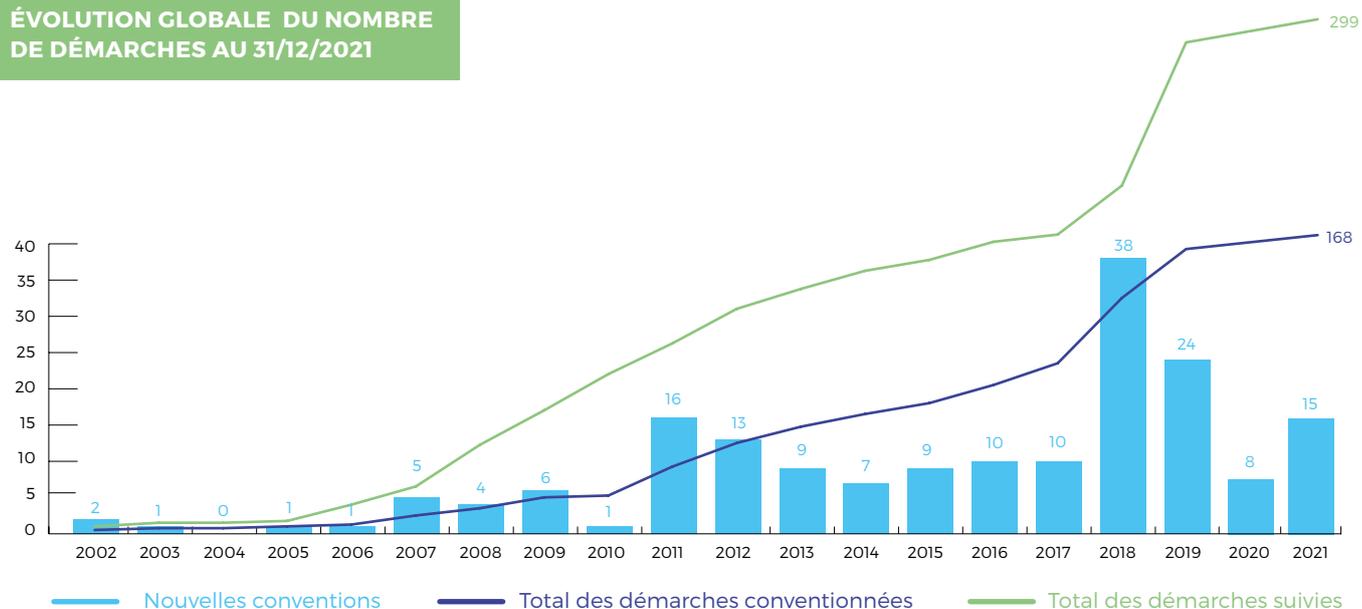


VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

- Activités Immobilières › **3,57 %**
- Activités spécialisées Scientifiques et Techniques › **2,92 %**
- Administrations et Services Publics › **11,04 %**
- Aéronautique et Spatial › **11,04 %**
- Autres Activités de Services › **3,57 %**
- Banques, Assurances et Commerces › **11,04 %**
- Bâtiment, Travaux publics › **2,27 %**
- Communes, Collectivités Locales › **3,90 %**
- Construction › **2,60 %**
- Établissements de Santé Publics, Privés et d'Action Sociale › **12,99 %**
- Information et Communication › **4,87 %**
- Ingénierie, Bureau d'Études › **11,04 %**
- Production et Distribution d'Électricité - Gaz - Eau › **5,84 %**
- Transports et Entreposage › **6,82 %**
- Universités, Grandes Ecoles, Formation Professionnelle › **6,49 %**

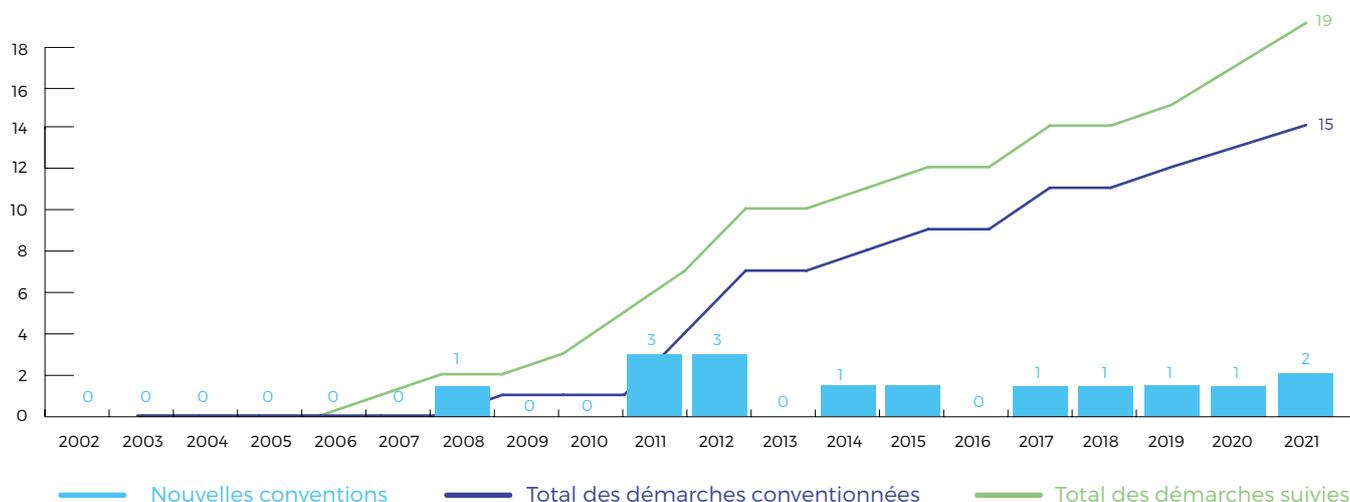


ÉVOLUTION GLOBALE DU NOMBRE DE DÉMARCHES AU 31/12/2021



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PLANS DE MOBILITÉ INTER-ENTREPRISES AU 31/12/2021

1^{er} Plan conventionné: Aéroport Toulouse Blagnac en 2008



ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Projet	PM / PMA / PMIE
Étape 0 : Démarrage	52
Étape 1 : Mise en place	29
Étape 2 : Diagnostic	16
Étape 3 : Élaboration du plan d'actions	33
Étape 4 : Mise en œuvre du plan d'actions	86
Étape 5 : Suivi-évaluation	92
Total	308

DES ACTIONS PORTÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS

EXEMPLES DE SOLUTIONS POUR ENCOURAGER LES SALARIÉS À SE DÉPLACER AUTREMENT



1. Des actions en faveur des transports en commun

La prise en charge par l'employeur des frais de déplacements domicile-travail, à hauteur de 50 % à minima. Certaines entreprises prennent en charge au-delà de 50 %.

- Des actions d'information sur les réseaux de transports en commun (Tisséo, Lio, ...).
- Des achats de tickets Pro et Pro+ : Une gamme tarifaire encore plus avantageuse pour les structures en plan de mobilité qui permet de bénéficier d'une réduction de 20 % à 40 % (1 dep Pro : 1,45 € TTC et 1 dep Pro+ : 1,06 € TTC). Des solutions innovantes pour les déplacements pro : avec les cartes personnalisées Flexpro, les entreprises permettent à leurs salariés de voyager en toute liberté et payent en différé.

2. Des actions en faveur des modes actifs

Le vélo

Prêt ou aide à l'achat de vélos, équipement de stations, douches, vestiaires, flotte vélos de service, ateliers de réparation. En 2018, Tisséo Collectivités avait adressé un questionnaire aux entreprises et administrations en démarches de plan de mobilité sur le ressort territorial pour connaître l'état de mise en place de l'indemnité kilométrique vélo (IKV). Au total, 26 structures ont été identifiées comme ayant mis en place l'IKV, elles représentent 12158 salariés.

Montant : 0,25 €/km/

Plafond : 200 € annuels.

16 % des employés en sont bénéficiaires en moyenne.

Tisséo Collectivités devrait en 2022 relancer l'enquête.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019 a remplacé l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) par le Forfait Mobilités Durables (FMD) qui intègre le remboursement des frais de déplacements effectués à vélo et/ou en covoiturage.

Dans le secteur privé, l'employeur rembourse ces frais dans la limite de 600 euros par an et par salarié exonérés de charges, des frais de transport personnel pour les

déplacements domicile-travail alternatifs à la voiture individuelle. Les modes concernés sont le vélo et vélo à assistance électrique (personnel et en location), le covoiturage (conducteur ou passager), les engins de déplacement personnels, cyclomoteurs et motocyclettes en location ou en libre-service, l'autopartage avec des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes, les transports en commun (hors abonnement) et les engins de déplacement personnel motorisés des particuliers (trottinettes, gyropodes, etc...)

Dans le secteur public, le remboursement est plafonné à 200 euros par an et par agent exonérés de charges et les modes concernés sont le vélo personnel mécanique ou à assistance électrique et le covoiturage.

La marche

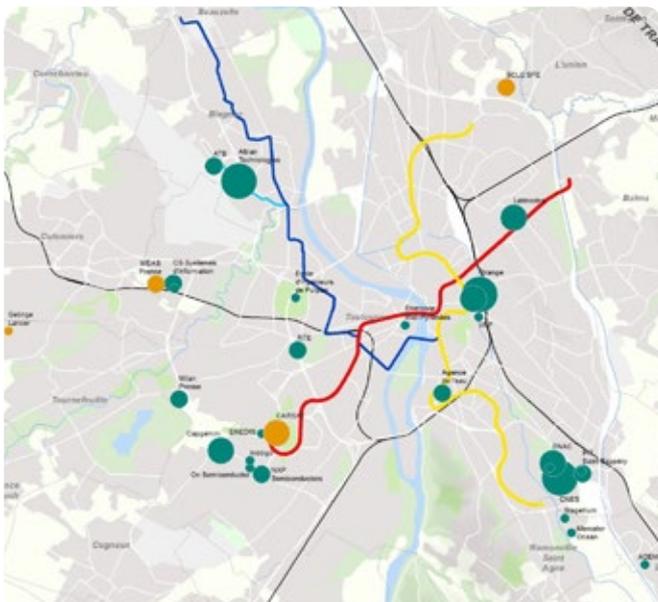
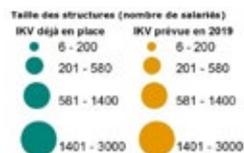
- Aménagement d'accès piétons au plus près du réseau de transports en commun.
- Jalonnement des cheminements piétons en interne aux entreprises.



+ d'info

www.commuteo.info/se-perfectionner

MISE EN PLACE DE L'IKV DANS LES ENTREPRISES



Source : Enquête Tisséo 2018

3. Des actions visant un usage partagé de la voiture

Le covoiturage

- Adhésion au service COVOITéo.
- Achat de prestations auprès d'opérateurs privés (Karos, Klaxit).
- Aménagement de places de stationnement.

L'autopartage

- Partage de flotte de services interentreprises.
- Adhésion à des services privés d'autopartage (Citiz, Iodines).
- Achat de prestations de service pour gérer les flottes de véhicules d'entreprises.

4. Des actions de management

- Télétravail, visioconférence.
- Mutualisation des salles de réunion.
- Restaurant interentreprises.
- Crèches d'entreprises.

DES CLUBS D'ENTREPRISES SE MOBILISENT

Plusieurs associations d'entreprises sont identifiées dans l'agglomération toulousaine. Certaines d'entre elles sont accompagnées par Tisséo Collectivités dans l'élaboration de leur plan de mobilité interentreprises.

Club d'entreprise du Muretain

Le CEM représente 205 entreprises réunissant 7081 salariés.

Dans le cadre des études pour l'élaboration des actions du PMIE, 2 périmètres se détachent :

- Portet sur Garonne avec 2 zones d'activités: ZI du Bois Vert et la zone commerciale.
- Muret avec 3 zones d'activités: ZI sans soucis, ZI Joffrey, ZI Marclan.

Uniprognos

Uniprognos est le syndicat des entreprises du Centre de Gros de la zone d'activités Larrieu. Il réunit 60 entreprises qui emploient près de 1000 salariés.

Association TOP

L'association Toulouse Ouest Partenaires (TOP) regroupe 22 établissements principalement implantés sur la zone d'activités de Basso Cambo. Un de ses objectifs est la mise en place d'un PMIE.

Association TOMPASSE

Cette association regroupe les 20 plus grands industriels du domaine aéronautique, spatial et systèmes embarqués de la région Midi-Pyrénées implantés sur la Métropole Toulousaine. Cette association s'intéresse particulièrement à l'accessibilité aux zones d'emploi.

Club d'Entreprises Réussir

Cette association, située à Blagnac, a été créée à l'initiative de chefs d'entreprise et de cadres dirigeants, implantée en Midi-Pyrénées. Le Club Réussir regroupe 330 adhérents.

Club d'entreprises de Colomiers

Cette association Loi 1901 regroupe 86 membres dans l'Ouest toulousain.

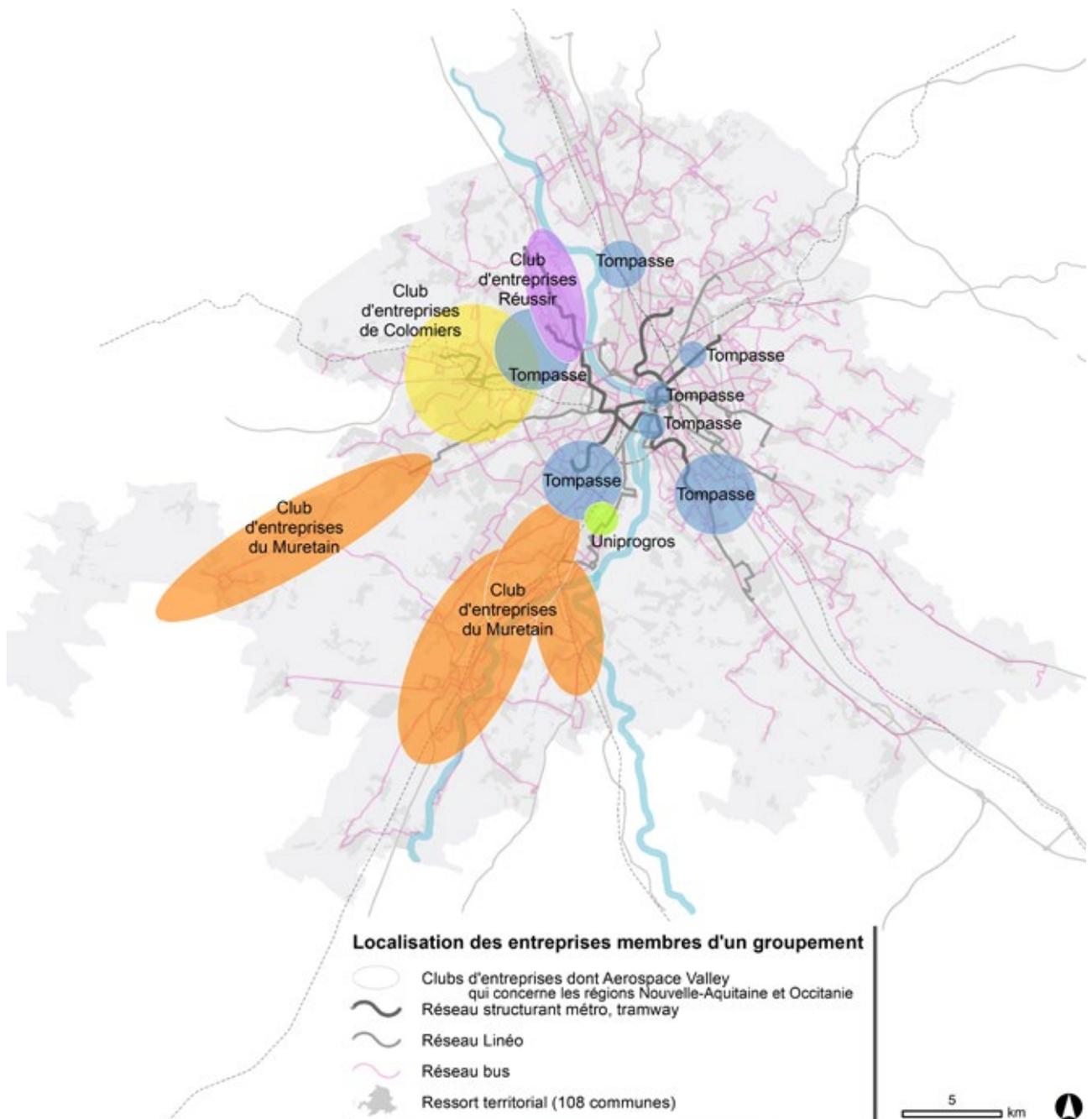
Aerospace Valley

Aerospace Valley est un pôle de compétitivité mondial associant les Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

Il constitue ainsi le premier bassin d'emplois européen dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués:

- 130 000 emplois industriels.
- 1600 établissements.
- 1/3 des effectifs aéronautiques français, plus de 50 % dans le domaine spatial.
- 8500 chercheurs.
- 2 des 3 grandes écoles françaises aéronautiques et spatiales.

CLUBS D'ENTREPRISES
AU 31/12/2021



Source : Tisséo Collectivités

LES ACTIONS PORTÉES PAR TISSÉO

1. Les transports en commun

Tisséo Collectivités s'appuie sur Tisséo Voyageurs pour proposer des tarifs spécifiques aux entreprises en démarche de plan de mobilité employeur.

Le titre « 1 déplacement pro »

Depuis le 1^{er} novembre 2013, Tisséo propose un « ticket pro » offrant un avantage tarifaire aux entreprises privées et publiques pour les déplacements professionnels de leurs salariés.

- 1,45 € TTC.
- Déplacement sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors navette aéroport).

Le titre « 1 déplacement PRO + »

Cette offre privilégie les établissements engagés dans un Plan de Mobilité avec un déplacement à 1,06 € TTC.

- Déplacement sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors navette aéroport).
- 300 182 ventes de tickets PRO en 2021.
- Les titres PRO et PRO+ sont disponibles sur
- www.tisseo.pro

Pass écomobilité

Création début 2016 d'un PASS ÉCOMOBILITÉ incluant l'usage du réseau Tisséo et du service d'autopartage CITIZ et du service de covoiturage.

- 56 €/mois.
- 61 abonnés à fin décembre 2021.

Actualité 2021

Solution FlexPro pour faciliter les déplacements professionnels en transport en commun : les cartes de transport peuvent être personnalisées et sont disponibles en tarif Pro et Pro+, avec dégressivité des tarifs en fonction du nombre de déplacements réalisés sur l'ensemble des cartes. Le paiement se fait ensuite en différé.

2. Le covoiturage

Tisséo Collectivités propose aux entreprises de l'agglomération toulousaine un service de covoiturage dédié aux trajets domicile-travail : COVOITéo. Dans l'objectif de réduire le nombre de voitures en circulation, COVOITéo incite les conducteurs à se regrouper en équipage afin d'utiliser leurs véhicules à tour de rôle dans un covoiturage organisé à l'avance et dans la durée.



Les chiffres au 31/12/2021

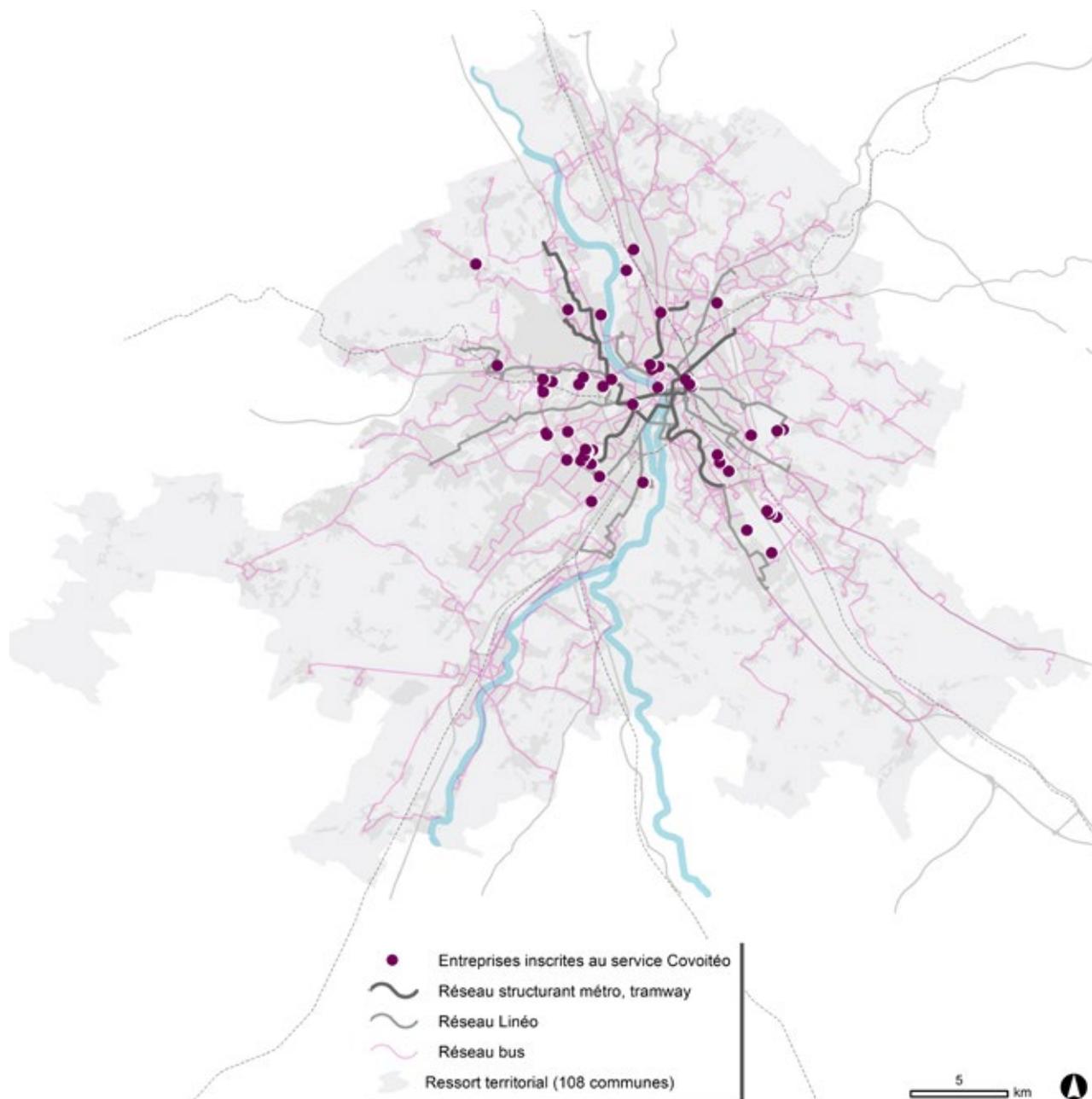
- Nombre d'entreprises adhérentes au service de covoiturage : 52
- Nombre d'inscrits au service de covoiturage : 6041 inscrits
- Depuis janvier 2010 : lancement du site covoituration.tisseo.fr : 11972 nouveaux inscrits
- Nombre d'équipages actifs : 640 covoitureurs actifs



Nouvelle plateforme numérique
<https://covoiteo.info>

La plateforme est utilisable gratuitement sur tout type d'écrans : ordinateur, tablette ou smartphone.

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU SERVICE COVOITURAGE AU 31/12/2021



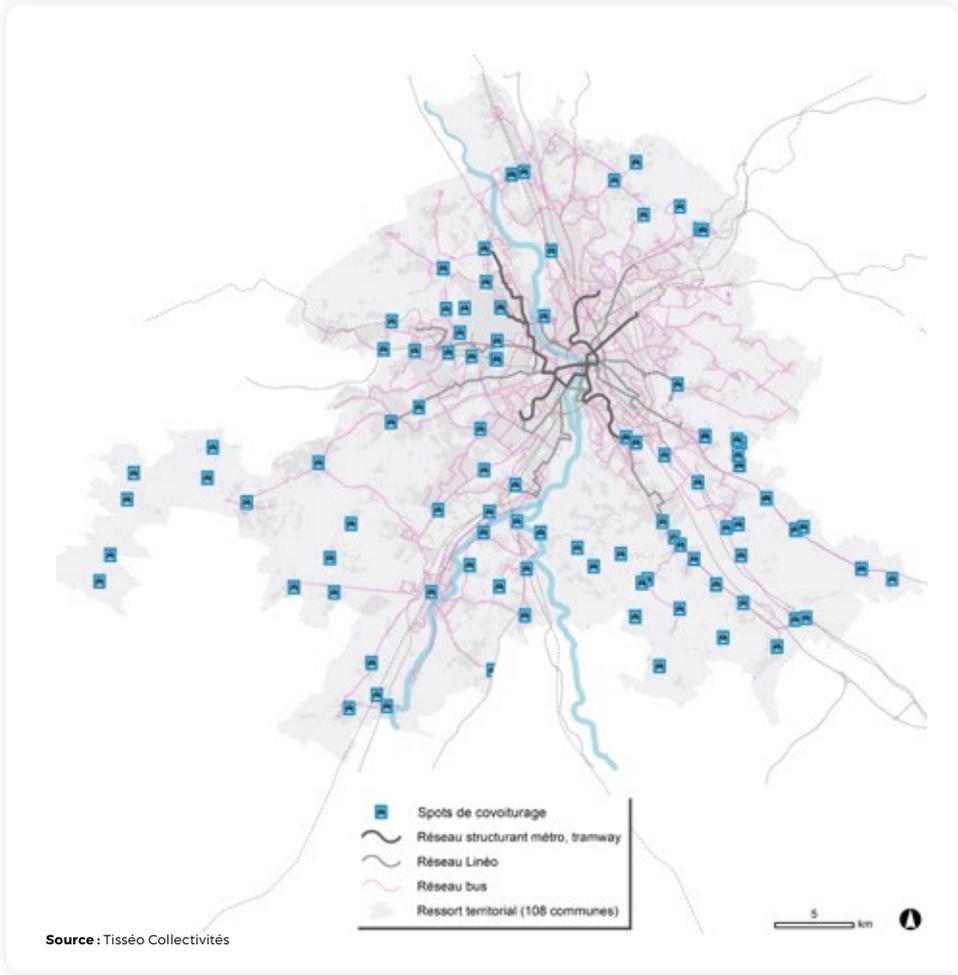
Source : Tisséo Collectivités

– 2.1. Les spots covoiturage

Le spot covoiturage est un point de prise en charge d'un passager par un conducteur dans le cadre d'un covoiturage organisé à l'avance ou spontané. C'est un arrêt de très courte durée qui ne nécessite pas de stationnement. En 2019, 6 nouveaux spots ont été implantés sur la zone aéronautique et aéroportuaire. En 2020, deux nouveaux spots ont été implantés sur la zone aéronautique et aéroportuaire dans le cadre du programme européen COMMUTE, venant compléter les 6 spots implantés en 2019.

En 2021, un travail de recensement et de vérification de l'état des spots a été effectué. 101 spots ont été recensés dont 26 sur Toulouse Métropole, 40 sur le Sicoval, 27 sur le Muretain, 2 sur la Save au Touch et 6 sur Côteaux Bellevue.

SPOTS COVOITURAGE AU 31/12/2021



La gestion des spots COVOITÉO a été confiée à Tisséo Voyageurs.

– 2.2. Les aires de stationnement covoiturage

Actuellement, il existe 17 aires de covoiturage sur l'agglomération toulousaine et 3 sont en projet :

Parking de Quint-Fonsegrives

12 places sont proposées sur un parking déjà existant sur le boulevard des Pyrénées.

Parking de Cornebarrieu

3 places sont proposées en bordure de la porte de Toulouse au rond-point de la Villanelle.

Parking de Tournefeuille

15 places sont proposées sur le parking de la salle de spectacle « Le Phare » route de Tarbes.

Parking de Ayguevives (CD31 Aire de Ticaille 09/2019)

L'aire de covoiturage se situe le long de la RD 813 et propose 42 places.

Parking de Labastidette

L'aire de covoiturage propose 12 places.

Commune de Montrabé

3 parkings de covoiturage : gare SNCF, Mairie et salle polyvalente (mars 2016).

Commune de Fonsorbes

2 parkings : Intermarché et cimetière.

Commune de Saint-Lys

Commune de Portet/Garonne

L'aire de covoiturage comporte 12 places de covoiturage.

Commune de Saubens

L'aire de covoiturage comporte 6 places.

Commune de Castelmaurou (CD31 Aire Route de Gragnague 04/2019)

Commune de Léguevin

2 parkings : Gascogne et « CD31 - Aire de Pyroutets (11/2019).

Commune de Muret (CD31 Aire Les Portes des Pyrénées 04/2019)

Commune de Pibrac

26 places covoiturage.

Commune de Le Fauga (nouveau 2020)

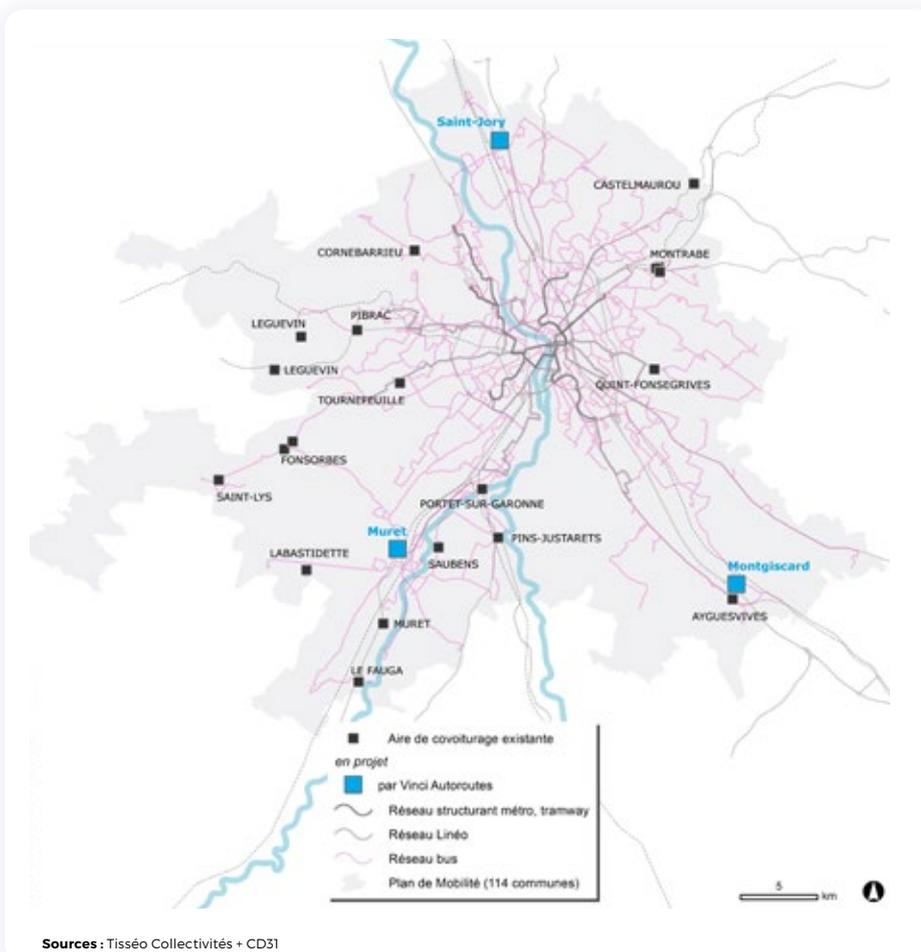
Commune de Pins-Justaret (nouveau 2020 - CD31 Aire de Justarette 09/2020)

Commune St-Jory (en projet par Vinci Autoroutes)

Commune Muret (en projet par Vinci Autoroutes)

Commune Montgiscard (en projet par Vinci Autoroutes)

AIRES DE COVOITURAGE AU 31/12/2021



– 2.3. Les aires d'embarquement covoiturage

Au 31/12/2021 : 3 aires d'embarquement de covoiturage : Borderouge (25 places /Janvier 2020), Ramonville (23 places/ février 2018) et Balma Gramont (12 places/juin 2020).

En 2022, les prochains PEM devant être équipés de ce dispositif seront Basso Cambo (19 places/fin 2022) et Oncopole (27 places/mi 2022).

3. L'autopartage

— 3.1. La stratégie d'accueil des opérateurs sur le ressort territorial

Tisséo Collectivités a délibéré le 03 octobre 2018 pour définir une stratégie d'accueil et de développement des services d'autopartage sur l'agglomération toulousaine. L'opérateur doit présenter une offre de service proposant au moins 20 véhicules diversifiés, de classe Crit'air 0, 1 et 2, avec un mix énergétique hybrides - électriques / thermiques.

L'opérateur doit s'inscrire dans le dispositif de la labellisation mis en place par l'autorité organisatrice, dans les politiques de stationnements des autorités compétentes en la matière et dans la politique de mobilité intégrée de Tisséo Collectivités.

Au-delà d'une offre en centre-ville, l'opérateur doit proposer au moins un autre territoire d'implantation. Enfin, l'offre de l'opérateur doit s'adresser aux particuliers, mais aussi aux entreprises.

— 3.2. Le label autopartage

Tisséo Collectivités a créé 2 distinctions du label d'autopartage : véhicules en station et véhicules sans station d'attache. Les critères de labellisation, qui s'appliquent aux offres d'autopartage en boucle ou sans station d'attache sont des caractéristiques administratives, techniques et conditions d'usage des véhicules. Délivrance du label autopartage : Le label « autopartage » est attribué pour une durée de 48 mois. Tisséo Collectivités délivre deux types de vignette, en fonction de la nature du service d'autopartage :

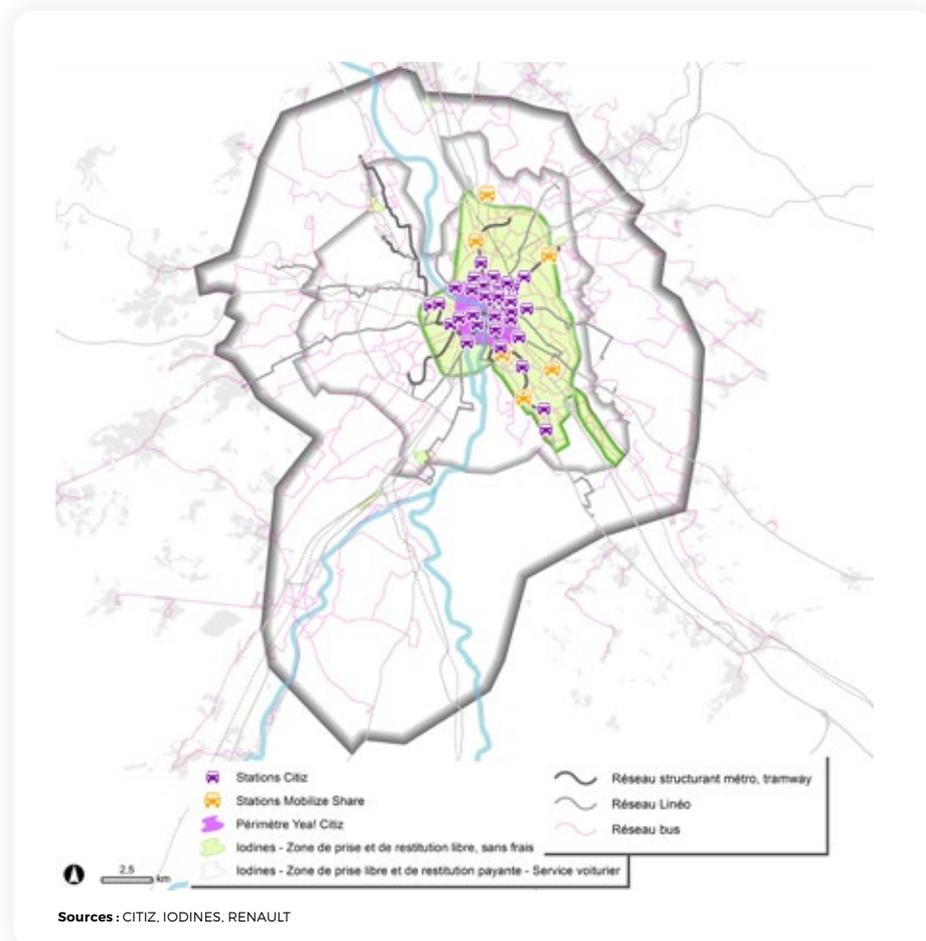
- Une vignette pour les services d'autopartage en boucle.
- Une vignette pour les services d'autopartage sans station d'attache.

La demande de renouvellement doit intervenir au plus tard deux mois avant la date d'expiration du label.

En 2021, on comptabilise :

- Pour Citiz, 68 véhicules en boucle (+ 9 par rapport à 2020) et 20 véhicules en free floating,
- Pour Iodines, 23 véhicules en free floating (+ 2 par rapport à 2020),
- Pour Mobilize Share, 13 véhicules.

SERVICE D'AUTOPARTAGE AU 31/12/2021



4. Les services vélos

— 4.1. La Station V de Labège

Créée à l'initiative de Tisséo collectivités et du Sicoval en 2020, la Station V de Labège propose un ensemble de services vélos : location, ateliers de réparations, formation, conseil auprès des employeurs et salariés, animations mobiles sur les zones économiques du Sud-Est Toulousain. La Station V assure par ailleurs la gestion du parc de stationnement vélos (80 places) et la vente de titre de transports Tisséo.

Depuis son ouverture en juin 2020, les principaux résultats sont les suivants :

- Un équivalent an de 1760 heures d'ouverture au public.
- 704 services délivrés malgré deux périodes de confinement.
- Une part importante de la location vélo (30 %), de la réparation et du marquage (18 %).
- 213 actes de location vélo dont 89 pour du vélo à assistance électrique.
- 121 contrats pour l'usage du parc de stationnement vélo.
- 26 animations et station V mobile à destination des employeurs et salariés (soit 2 stands par mois).
- 2 animations sur des marchés de plein vent.
- 3 circuits découvertes d'itinéraires cyclables.
- Tous les premiers jeudis de chaque mois un atelier participatif pour apprendre à réparer son vélo.

— 4.2. Les services vélos Ilôvélo

Dans le cadre du programme européen COMMUTE, Tisséo Collectivités a confié à La Maison du Vélo, dans le cadre d'un marché public de prestation de services d'une durée de 2 ans, la gestion de services vélos articulés sur trois activités : des ateliers de réparations vélos en itinérance, la location de vélo, des séances de formations pratiques et théoriques sur l'usage du vélo.

Depuis la mise en place de ses services, en novembre 2020, les principaux résultats sont les suivants :

- 132 déploiements des ateliers de réparations vélos sur plusieurs sites : Safran Andromède et Safran Nacelles, Airbus La crabe, Sopra Stéria Ramassiers, ATB, Colomiers Capitany, Airbus St Eloi, ATR Ritouret.
- 919 salariés inscrits aux ateliers de réparations vélos.
- 128 réparations de vélos effectués et 23 locations de vélos.
- 5 formations théoriques et pratiques et 11 webinaires, mais des difficultés récurrentes d'organisation et de mobilisation des entreprises et salariés en raison des périodes de confinement et du développement du télétravail.
- 20 publications sur les réseaux sociaux générant 8 500 connexions.

— 4.3 Les Packs Vélos Pro

Le Pack Vélo Pro est un dispositif global et progressif de développement de l'usage du vélo proposé aux établissements conventionnés avec Tisséo Collectivités. Ce dispositif comprend notamment la mise en place de stands d'information et de sensibilisation pour les salariés, l'organisation d'une sortie « conduite du vélo, maîtrise et vigilance », un accompagnement méthodologique à la gestion d'une flotte de vélos et le prêt expérimental durant 3 mois d'une flotte de vélos pour les déplacements domicile-travail et/ou professionnels.

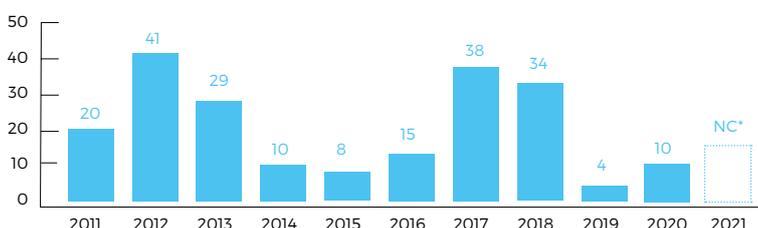
4 établissements (CHU Hôtel-Dieu, Thales Alenia Space, ASEI Ramonville et Air France Barigoude) ont pu bénéficier de ce dispositif en 2021.

5. Les animations

Stands et animation 2021 : 7 animations et webinaires en entreprise, 6 mardis de la mobilité et 1 édition AYAV.

6. La plateforme collaborative plan de mobilité employeur COMMUTéo

Nombre de comptes au 31/12/2021 : 234 comptes ouverts.



NOMBRE D'OUVERTURES DE COMPTES DE 2011 À 2021

*Vu la migration de la base des comptes de l'ancien site pde.tisseo vers COMMUTéo, il est impossible de dire exactement combien de nouveaux comptes ont été créés cette année.



PARTENARIATS

1. Les partenaires historiques
2. Les partenaires mis en place par Tisséo collectivités
3. Les actions partenariales collaboratives



LES PARTENAIRES HISTORIQUES

1. L'ADEME



L'ADEME est étroitement associée à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement et de l'énergie et contribue au respect des engagements internationaux pris par la France. Dans ce cadre, l'Agence a une mission d'animation, d'information et d'incitation dans 7 grands domaines :

- Réduire la quantité de déchets ménagers et industriels.
- Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Maîtriser la consommation énergétique.
- Réhabiliter les sites pollués.
- Lutter contre le bruit.
- Développer une démarche environnementale globale dans les entreprises.

Préserver la qualité de l'air en développant la surveillance et la prévention des émissions polluantes et agir sur les aspects organisationnels et technologiques des transports.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ADEME conditionne ses aides au respect des obligations réglementaires environnementales se rapportant à ses missions, notamment celle relative au plan de mobilité employeur.

2. L'AREC



L'AREC Occitanie (Agence Régionale Energie Climat) propose un accompagnement méthodologique des maîtres d'ouvrage des TPE :

- diffusion d'informations.
- suivi pédagogique des organismes mettant en place une démarche de plan de mobilité.

3. La CARSAT Carsat Retraite & Santé au travail

La CARSAT assure le risque routier professionnel des entreprises et à ce titre :

- développe et coordonne la prévention des risques professionnels.
- propose des outils au service de la promotion de la prévention.
- propose une minoration de la part « accident du trajet » du taux de cotisation Accident de travail aux entreprises ayant mis en place des actions favorisant la diminution du nombre d'accidents de trajets.

4. CCI Toulouse CCI TOULOUSE HAUTE-GARONNE

La CCI de Toulouse est un relais de communication via internet. Le journal interne a participé à l'élaboration de la « mallette pédagogique » et du label PDE.

Ces 4 partenaires soutiennent l'action de Tisséo Collectivités dans l'accompagnement des plans de mobilité.

LES PARTENAIRES MIS EN PLACE PAR TISSÉO COLLECTIVITÉS

1. En faveur du covoiturage

Le service de covoiturage spécifique à l'agglomération toulousaine a été lancé en 2010 avec une équipe et un site internet dédiés (covoiturage.tisseo.fr devenu récemment covoiteo.info). Depuis sa création, plus de 90 établissements ont adhéré au service et celui-ci compte aujourd'hui près de 7 000 salariés inscrits.

En 10 ans, Tisséo Collectivités a mis en place des conventions covoiturage avec les entreprises adhérentes, développé des partenariats avec les territoires limitrophes, matérialisé des points d'arrêt et des places covoitureurs, lancé des campagnes et des actions de communication événementielles telles que l'organisation de « speed-dating covoiturage » ou de « loterie gagnante de la mobilité », signé des partenariats avec des opérateurs (RézoPouce) ou bien des start-ups (Coovia).

En 2015, Tisséo Collectivités a été identifié parmi « 5 champions européens de l'intermodalité » et est devenu partenaire du projet européen CHUMS incitant les salariés à utiliser des alternatives à la voiture individuelle en privilégiant le covoiturage sur les trajets domicile-travail.

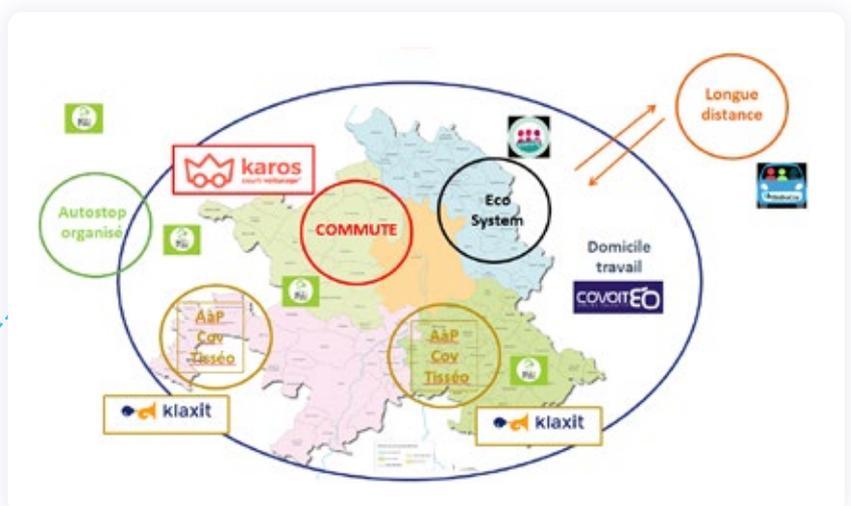
Depuis octobre 2017, les partenariats d'accompagnement aux plans de mobilité entreprise intègrent une adhésion au service de covoiturage COVOITéo.

Dans le cadre du projet COMMUTE porté par Toulouse Métropole, en partenariat avec Tisséo Collectivités, 4 grandes entreprises de la zone aéroportuaire, Airbus, Safran, ATB et ATR, expérimentent depuis septembre 2018 une solution de covoiturage avec l'opérateur Karos. Début 2020, Sopra Stéria a rejoint le groupement d'entreprises.

En mars 2018, Tisséo Collectivités a initié une démarche d'appel à projets covoiturage pour expérimenter dans les territoires du péri-urbain, du Muretain Agglo et du Sicoval une solution de covoiturage. Cette expérimentation, menée avec l'opérateur de covoiturage Klaxit, a pris fin en mars 2020. Le bilan a été présenté dans l'Observatoire Écomobilité 2020.

En février 2019, Tisséo Collectivités a adhéré pour 3 ans à la fédération nationale Ecosyst'M pour accompagner un covoiturage solidaire sur les communes de l'Est toulousain. Ce partenariat a pris fin en mars 2022.

DISPOSITIFS DE COVOITURAGE CO-EXISTANTS SUR LES TERRITOIRES



Expérimentation KAROS dans le cadre du programme COMMUTE

Une autre expérimentation de covoiturage est développée depuis septembre 2018 sur la plateforme aéroportuaire dans le cadre du déploiement du projet COMMUTE, jusqu'en décembre 2021. Les 4 entreprises partenaires de COMMUTE, soit, Airbus, ATB, ATR et Safran, font appel à l'opérateur Karos pour mettre en place un service de covoiturage à destination de leurs salariés. Début 2020, Sopra Stéria a rejoint le groupement d'entreprise afin que ses salariés puissent également pratiquer le covoiturage via l'application Karos.

Les objectifs « covoiturage » du programme COMMUTE sont les suivants :

- Transformer les voitures individuelles en réseaux de transport collectif.
- Favoriser l'intermodalité et optimiser les itinéraires porte-à-porte en zones peu denses.
- Réduire l'autosolisme et les externalités qui y sont liées : congestion, pollution, etc.
- Expérimenter sur les déplacements professionnels des sites d'ATB, Safran, ATR, AIRBUS à Blagnac.

2. En faveur de l'autopartage



3 opérateurs d'autopartage existent à ce jour sur l'agglomération toulousaine.

Citiz

Citiz Toulouse est géré par la Société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib créée en 2009. C'est un service d'autopartage, de location de voitures partagées disponibles 24h/24 en 7j/7. En 2021, 64 véhicules ont été labellisés « Label autopartage » à Toulouse. 32 stations CITIZ sont implantées dans Toulouse au 31/12/2021 et 2 à Ramonville.

Nombre de véhicules par P+R : Jolimont : 2 véhicules, Arènes : 2 véhicules et Métro Ramonville : 2 véhicules. Les voitures YEA proposées par Citiz à Toulouse fonctionnent différemment : accessibles sans réservation et sans station.

Informations importantes en 2021 :

Citiz offre désormais l'accès à plus de 1600 voitures dans plus de 160 villes (dont plus de 100 gares). En Occitanie, ce sont 3 véhicules supplémentaires en Aveyron en 2021 et 5 à Tarbes et Lourdes. Citiz Occitanie en 2021, c'est une coopérative qui a réussi à doubler son capital, à équilibrer son modèle économique et ce sont 97 voitures partagées par plus de 5500 personnes pour plus de 23000 utilisations.



LES PRINCIPAUX RÉSULTATS APRÈS 2 ANS :

- 4 765 inscrits, soit de l'ordre de 15 % des salariés utilisateurs.
- 133 000 covoiturages réalisés.
- 50 % des covoitureurs covoiturent plus d'une fois par semaine.
- 20 % des covoitureurs le font avec des personnes d'une autre entreprise.
- 10 % des trajets sont intermodaux (covoiturage + transport en commun).
- 75 % des demandes sont acceptées en moins de 2 heures.
- Dans 64 % des cas, le délai entre la demande et la réalisation du covoiturage est de moins d'un jour.
- 87 % des covoiturages s'effectuent avec un seul passager à bord.
- 84 000 km de réseau desservi par les covoitureurs.
- 61 % des trajets font plus de 10 km.
- 1 250 000 km en voiture évités.
- 171 000 kg de CO2 évités.
- 470 000 € de gain de pouvoir d'achat.

Une équipe composée désormais de 9 personnes, renforcée dans sa capacité à accompagner les professionnels et les collectivités.

En ce qui concerne l'offre en partenariat avec la Maison du Vélo actuelle, elle concerne les personnes abonnées à leur service de location de vélo longue durée et abonnées chez Citiz. Elle sera revue courant 2022.

Offre partenaire avec Vélô Toulouse :

Vous êtes nouvel abonné Citiz : Au moment de l'inscription, récupération d'un code promo correspondant au montant des frais d'abonnement à Vélo Toulouse. L'abonnement est gratuit pendant 1 an.

Vous êtes déjà abonné Vélô Toulouse : les frais d'inscription à Citiz sont à moitié prix (20 € au lieu de 40 € plein tarif ou 10 € au lieu de 20 € à tarif réduit). Offre valable sur présentation d'un justificatif d'abonnement Vélo Toulouse en cours de validité.



Iodines

C'est une solution simple et pratique pour se déplacer sans contrainte en voiture électrique sur Toulouse et son agglomération.

Deux services :

- En libre-service : accéder aux voitures garées librement dans la ville via son Smartphone, puis stationnement en voirie n'importe où.
- Avec le service « voiturier à la demande » : disposition d'une voiture électrique devant sa porte et restitution à l'arrivée de destination.

Il n'y a pas d'abonnement, pas d'enregistrement, le stationnement est inclus et le kilométrage illimité.

En 2021, 2 voitures Iodines ont été labellisées.



En 2021, bilan de la délivrance du label autopartage :

- 9 nouvelles labellisations CITIZ.
- 13 nouvelles labellisations MOBILIZE.
- 2 labellisations IODINES.

3. En faveur du vélo

— 3.1. La Maison du Vélo Toulouse - Occitanie

La Maison du Vélo est une association créée en 2009 dont l'objet est de promouvoir l'usage du vélo.

Les actions de la Maison du Vélo

- Centre de ressource dédié au vélo.
- Animations et actions événementielles autour du vélo.
- Vélo-école pour publics enfants et adultes.
- Service de location de vélos aux particuliers et aux entreprises.
- Atelier de réparation participatif interventions en entreprises.

En 2021 :

- 8 stands d'information/sensibilisation dont 6 « Pack Vélo Pro » et 2 « Plans de mobilité ».
- 3 formations référents mobilité + 3 prêts de flottes de vélo (CHU, ASEI Ramonville + Air France Barigoude) dans le cadre Pack Vélo Pro.
- 6 opérations de maintenance dans le cadre de 3 prêts de flottes de vélos.
- 2 opérations de révision des salariés en « Pack Vélo Pro » (Liebherr et ATR Blagnac) et 1 révision dans le cadre d'un Plan de mobilité (Thalès Alenia Space).



Mobilize Share

C'est une offre de location de véhicules partagés de Renault, en libre-service 24H/24 et 7j/7 (solution digitale). Inscription en ligne. Dès que le compte est validé, l'utilisateur peut réserver un véhicule sur le site Internet ou via l'application mobile Renault Mobility.

13 véhicules labellisés Autopartage Mobilize Share en 2021. Durée : 48 mois, avec vignette « Label Autopartage ».

13 véhicules répartis sur 6 sites dans l'agglomération Toulouse : Avenue des Etats-Unis, Métro Argoulets, Sporting Village (Launaguet), Gare de Montaudran, IUT Métro ligne B et Métro St Agne. Il n'y a pas de nouvelles labellisations en 2021

Fait marquant de 2021 :

Le passage de la marque Renault Mobility vers la marque Mobilize Share avec l'arrivée d'une nouvelle identité de marque, ainsi qu'une campagne de communication multi-médias pour 10 000 € d'investissement (affichage, digital + distribution de flyer) en octobre 2021 afin de promouvoir l'autopartage sous cette nouvelle marque.



- 3 formations à la sécurité vélo dans le cadre des Pack Vélo Pro (CHU, Thalès Alenia Space, Air France Barigoude) et 1 formation « Plan de mobilité » (Orange).

Le partenariat vise des établissements en démarche de plan de mobilité employeur. Au total, les stands d'information ont permis de sensibiliser plus de 550 salariés, qui ont bénéficié de conseils et d'informations pour leurs déplacements à vélo.



PARTENARIAT AVEC TISSÉO COLLECTIVITÉS

- Stands d'information et de sensibilisation à l'usage du vélo et à l'intermodalité vélo-TC.
- Ateliers techniques : diagnostics et marquage de vélos.
- Formations à la pratique du vélo en ville.
- En 2021 : 38 actions menées auprès de 11 entreprises et administrations en démarche de plan de mobilité employeur dont 30 opérations « Pack Vélo Pro »
- Club d'Entreprises du Muretain

NOUVEAUTÉS ET FAITS MARQUANTS EN 2021

– Maison du vélo

Pour s'adapter au contexte sanitaire, la Maison du Vélo a poursuivi le déploiement de webinaires à destination des salariés, des employeurs et du Club des entreprises du Muretain. Les thèmes abordés étaient la prévention des risques à vélo, la levée des principaux frein à l'usage du vélo, et le volet vélo des plans de mobilité.

Le webinaire organisé pour Orange s'inscrit dans le cadre de l'installation sur le nouveau site de Balma Cramont. Cette première collaboration semble porter ses fruits puisque un Pack Vélo Pro au printemps 2022 sera décliné.

Le travail avec le CHU, amorcé à Purpan en début de pandémie, s'est poursuivi en 2021 à l'Hôtel Dieu Saint-Jacques, en attendant un nouveau pack vélo pro à Rangueil suite à l'inauguration de Téléo.

Le pack vélo pro de l'ASEI, outre qu'il a permis de servir un nouvel employeur du territoire du SICOVAL, fut l'occasion de proposer ce dispositif pour la première fois à une association (hôpital médico-social pour enfants handicapés).

La Maison du Vélo a enfin ajouté de nouveaux modèles de vélos dans le cadre des prêts de flottes de vélos, comme le VTC équipé d'un kit d'électrification (vélos et kits de marques françaises) que les salariés pouvaient essayer une semaine, en plus des VAE habituels.

– VéloÔToulouse

- RNTP : participation JCDecaux.
- Projet ECOMODE : co-construction avec Sopra-Stéria des modalités d'échange sécurisées des données utilisateurs. Lancement du process conformément au calendrier permettant l'ouverture de l'Application ECOMODE au public test d'Airbus.
- CNRS : participation au projet de l'étude de l'impact de la Covid (2020 versus 2019) sur l'usage du VLS à Toulouse et Lyon.
- Vélotour (dimanche 5 septembre 2021) : 2 stands de contrôle et de réparation des vélos animés par une équipe de mécaniciens (Plus de 230 vélos contrôlés/gonflés/réglés/réparés).
- Participation VéloÔToulouse à Clubéo pour dynamiser l'application de récompense de TISSÉO et communiquer autour du vélo.

– 3.2. VéloÔToulouse

Système de Vélos en Libre-Service inauguré par la Mairie de Toulouse en 2008.



Fonctionnement

- 287 stations en 2021 ouvertes 24h/24 déployées sur la commune de Toulouse. 2 613 vélos disponibles.
- 30 premières minutes gratuites (valable à chaque nouveau trajet).
- Locations courte ou très courte durée.
- Abonnements possibles (hebdomadaire, mensuel ou annuel).
- Interopérabilité et tarification privilégiée pour l'abonnement annuel pour les détenteurs de cartes pastel Tisséo.

Partenariat

Mise en place en septembre 2011 de l'abonnement longue durée VéloÔToulouse 1 an ou 1 mois sur la carte Pastel.

Afin de stimuler l'intermodalité, la Mairie de Toulouse propose pour l'abonnement annuel VéloÔToulouse une tarification incitative (réduction du prix de l'abonnement) pour les usagers disposant d'une carte Pastel émise par Tisséo.

Intermodalité avec la carte Pastel Tisséo en 2021

Abonnement annuel VéloÔToulouse à 20 € au lieu de 25 € : offre adressée aux titulaires de la carte Pastel Tisséo :
En moyenne : 20 510 abonnés annuels sur carte PASTEL, en moyenne chaque jour, tout au long de l'année.

Soit au total : 32 245 abonnés annuels PASTEL qui ont utilisé le service VéloÔToulouse au cours de l'année 2021.

Abonnement mensuel à 10 euros : en 2021, 523 clients ont souscrit un abonnement mensuel PASTEL, soit en moyenne 44 abonnements mensuels souscrits chaque mois.

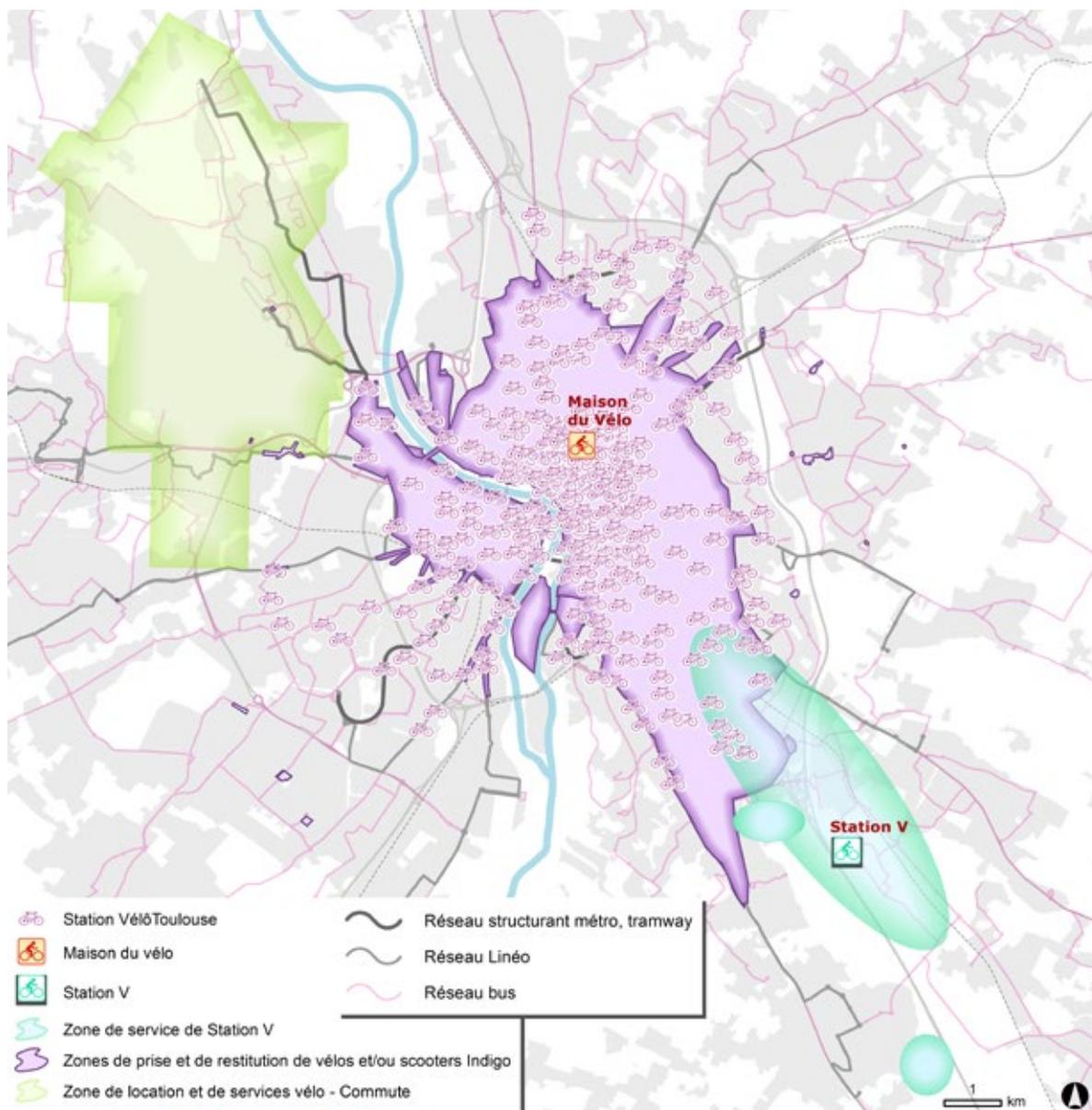
Nombre total d'abonnés longue durée (ALD) à VéloÔToulouse en 2021 :

- En moyenne : 28 916 abonnés annuels, en moyenne chaque jour, tout au long de l'année, dont 70,9 % sur carte PASTEL.
- Au total : 45 461 abonnés longue durée (annuel + mensuel) ont utilisé le service VéloÔToulouse au cours de l'année 2021, dont 32 768 (= 32 245 annuel + 523 mensuel) avec un abonnement PASTEL.



« En 2021,
523 clients ont souscrit
un abonnement mensuel
sur carte Pastel,
soit en moyenne 44
abonnements mensuels
souscrits chaque mois »

**SERVICE VÉLO EN LIBRE SERVICE
SUR L'AGGLOMÉRATION AU 31/12/2021**



Sources : Tisséo Collectivités / Toulouse Métropole / Indigo weel

Le service Indigo est stoppé début 2022.

LES ACTIONS PARTENARIALES COLLABORATIVES

1. Le programme ÉCO-MODE

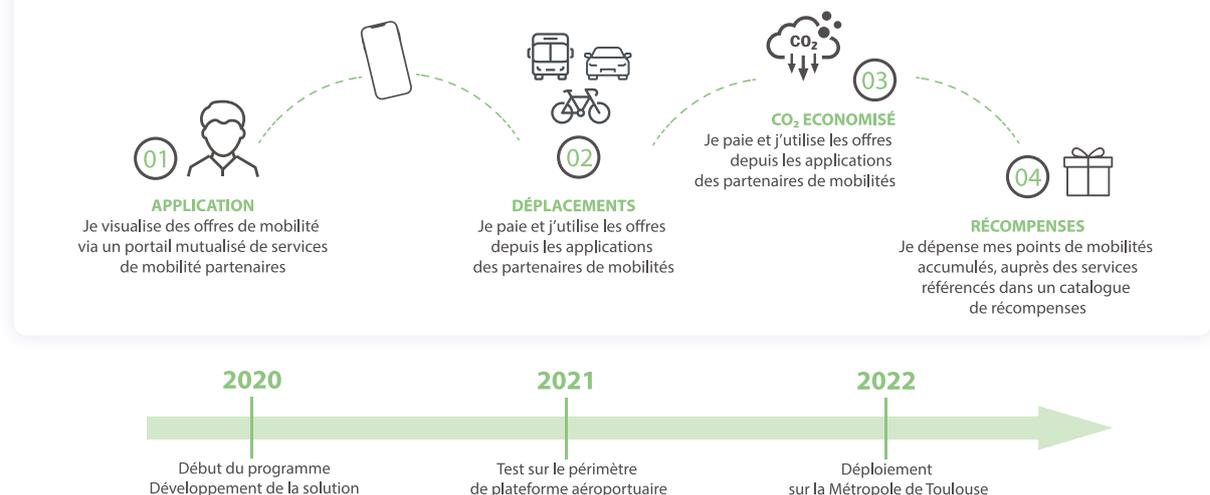


Dans le cadre du 4^e appel à programmes « Certificats d'Économies d'Énergie » 2019, le programme ECO_MODE (COMpte Electronique individuel pour une MOBilité DEcarbonée) a été sélectionné par le Ministère de la Transition Écologique et par l'ADEME. Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités, Airbus et Sopra Steria Group sont partenaires du programme. Total, EDF et Carrefour sont financeurs.

Le programme ECO_MODE vise à susciter un changement global et massif des comportements des usagers de la mobilité sur la métropole toulousaine vers des modes de déplacements décarbonés, c'est-à-dire des solutions de report modal vers des mobilités qui réduisent ou n'impliquent pas d'émissions de CO₂, grâce au développement

d'une plateforme numérique intégrée, incitative et innovante au service d'une gouvernance collaborative publique et privée. L'objectif du programme est de valoriser et récompenser les déplacements décarbonés alternatifs à la voiture individuelle. Le dispositif, sous forme d'application mobile pour l'utilisateur permet à ce dernier de choisir pour son déplacement, une solution de mobilité décarbonée et d'être gratifié en points de mobilité décarbonée sur son CO₂ économisé par déplacement. Enfin, il pourra accéder à un catalogue de récompenses après attribution de ces points. Le programme ECO_MODE se développe sur 3 ans. Depuis novembre 2021, les salariés d'AIRBUS ont la possibilité de tester l'application digitale Ecomode avant son déploiement.

PRÉSENTATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉCOMODE



2. Le programme européen **COMMUTE**

COMMUTE (Collaborative Mobility Management For Urban Traffic and Émissions) est un appel à projets européen « Actions Innovatrices Urbaines ». Il vise à mettre en place des solutions de mobilité pour maîtriser et faciliter les déplacements sur la zone aéroportuaire et aéronautique, dans une agglomération en forte croissance démographique, avec 4 objectifs principaux :

- Mobilité: contenir la congestion sur les axes routiers donnant accès à la zone aéroportuaire.
- Environnement: préserver la qualité de l'air et la qualité de vie des habitants et employés de la zone aéroportuaire.
- Attractivité économique: maintenir une dynamique économique forte sur ce bassin d'emplois.
- Pilotage : mettre en place une gouvernance collaborative entre partenaires.

9 partenaires sont réunis: Toulouse Métropole, Tisséo Collectivités, Sopra Stéria, Airbus, AFNOR, Club Entreprises Réussir, ATR, ATB et SAFRAN.

Le Plan de Mobilité Inter-Entreprises COMMUTE piloté par le Club Réussir a pour principal objectif de fédérer et engager l'ensemble des acteurs de la zone aéroportuaire.

Le PMIE est le cadre général de réflexion de définition d'expérimentations pour améliorer les parts modales alternatives à la voiture individuelle.

COMMUTE expérimente de nombreux leviers de nature à décongestionner les zones aéroportuaire et aéronautique.

Leviers professionnels

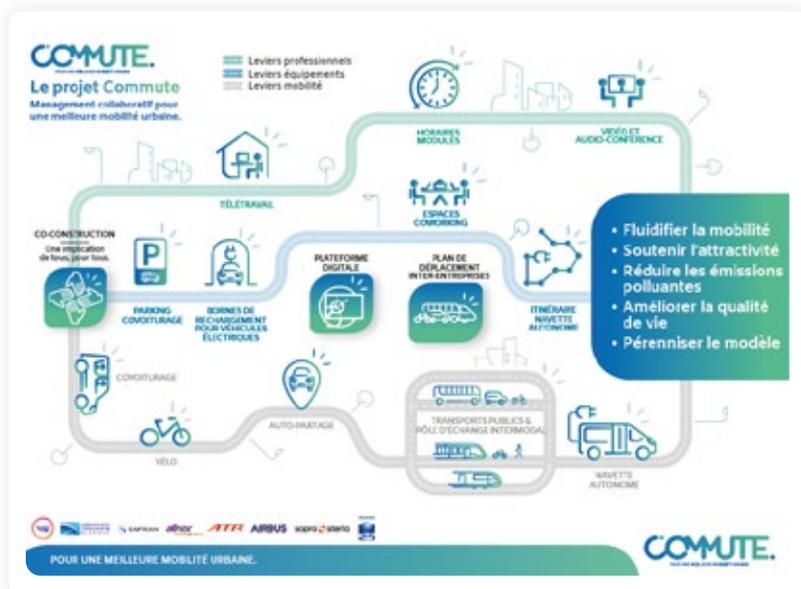
-  Le télétravail
-  Les horaires modulés
-  La vidéo-conférence, l'audio-conférence

Leviers mobilité

-  Le vélo
-  Le covoiturage
-  L'auto-partage
-  La navette autonome
-  Le pôle d'échange intermodal

Leviers équipements (publics et privés)

-  Parking de covoiturage
-  Des bornes de rechargement pour véhicules électriques
-  Les espaces de coworking



FAITS MARQUANTS EN 2021

- Fin du programme européen COMMUTE en janvier 2021 avec un webinar de clôture le 26/01/2021 ayant réuni plus de 33 personnes.
- La poursuite de l'expérimentation du covoiturage, jusqu'à fin décembre 2021.
- La poursuite des services vélos IloVélo : ateliers mobiles de réparations vélos, programme de formation en ligne sur l'usage du vélo en milieu urbain, location longue durée de vélo.
- Le lancement à titre expérimental de l'application digitale vélo Uwinbike ayant pour principal objectif de faire remonter la « preuve de pédalage » d'un salarié à son employeur pour bénéficier du forfait mobilité durable.
- La mise en place d'ateliers marchabilité entre les arrêts de transports en commun et les entreprises partenaires, afin de valoriser la marche à pied.
- La poursuite de l'expérimentation de l'usage de l'outil digital permettant d'identifier le potentiel captable



CADRE LÉGISLATIF



ÉVOLUTION DU CONTEXTE JURIDIQUE DES PLANS DE MOBILITÉS

1982 : LOI LOTI

- Loi d'Orientation des Transports intérieurs.
- Instaure le droit aux transports pour tous.
- Préconise aux autorités organisatrices de transports urbains des agglomérations de plus de 100 000 habitants de mettre en place un conseil en mobilité.

1996 : LOI LAURE

- Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie. Rend obligatoire les PDU dont un des objectifs est la mise en place des PDE.

2000 : LOI SRU

- Loi Solidarité et Renouveau Urbain.
- Renforce le rôle des plans de mobilité employeur.

2019 : LOI D'ORIENTATION SUR LES MOBILITÉS (Loi LOM)

- Les principales évolutions de la LOM :
- Mise en place d'un forfait « Mobilités durables » afin que les employeurs prennent également en charge une partie des frais de déplacement effectués à vélo ou bien en covoiturage.
- Obligation des entreprises de mener des négociations annuelles sur la qualité de vie au travail, prenant en compte l'amélioration de la mobilité des salariés.
- Les plans de mobilité sont renommés Plans De Mobilité Employeur (PDM-E). Le périmètre des entreprises obligées est élargi, passant de 100 à 50 salariés sur un même site.

2008 : DÉCRET PRIME TRANSPORT

Instaure la prise en charge par l'employeur de 50 % des frais de transport des salariés sur les abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels.

2012 : DÉCRET LABEL AUTOPARTAGE

Le décret n°2012-280 du 28 février 2012 fixe et organise les modalités d'attribution du Label Autopartage par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

2015 : LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À LA CROISSANCE VERTE DU 17/08/2015

- Obligation à l'élaboration de plan de mobilité employeur.
- Article 13ter : « dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains, toute entreprise regroupant au moins 100 salariés sur un même site élabore un plan de mobilité pour améliorer la mobilité de son personnel et encourager l'utilisation des TC et le recours au covoiturage.

2015 : LOI SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE DU 07/08/2015

- La notion d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) remplace celle d'autorité organisatrice de transports urbains (AOTU).
- La loi NOTRE supprime la notion du PTU, au profit de celle du ressort « territorial » de l'autorité organisatrice de la mobilité.

2014 : LOI MPTAM DU 27/01/2014 SUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS

- Compétence des AO sur la mobilité avec possibilité de mettre en place des services de covoiturage, d'autopartage et de locations de vélos.

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR



GLOSSAIRE



ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AREC

Agence Régionale du Développement Durable

AOM

Autorité Organisatrice de la Mobilité

CARSAT

Caisse de Retraite et Santé au Travail

CCI

Chambre d'Industrie et de Commerce

CITIZ

Marque commerciale de la coopérative d'Autopartage Mobilib

COMMUTE

Collaborative Mobility Management For Urban Traffic and Émissions

DEMETER

Démonstrateur des Engagements Territoriaux pour la réduction des émissions.

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC

Établissement Public d'Intérêt Commercial

FMD

Forfait Mobilités Durables

IKV

Indemnité Kilométrique Vélo

LAURE

Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie

LOM

Loi d'Orientation Mobilités

LOTI

Loi d'Orientation des Transports Intérieurs

MAPTAM

Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles

MURETAIN AGGLO

Communauté d'agglomération du Muretain

NAO

Négociations Annuelles Obligatoires

NOTRE

Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République

PDM

Plan De Mobilité

PEM

Pôle d'Échange Multimodal

PME

Plan de Mobilité Employeur

PMIE

Plan de Mobilité Inter-Employeurs

PNSE

Plan National Santé Environnement

PPA

Plan de Protection de l'Atmosphère

PRSE

Plan Régional Santé Environnement

P + R

Parcs Relais

RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données

Sicoval

Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain

SITPRT

Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine

SRCAE

Schéma Régional Climat Air Énergie

SRU

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

TAD

Transport À la Demande

TC

Transport en Commun

TER

Train Express Régional

Tisséo Collectivités

Autorité organisatrice de la mobilité de l'aire métropolitaine toulousaine

Tisséo

Nom commercial du réseau de transport en commun de l'agglomération toulousaine

Tisséo Voyageurs

Régie d'exploitation du réseau de transport en commun urbain de l'agglomération toulousaine

SUMOBIS

Making the Sustainable MOBility Choice thanks to the development of Innovative Services (projet européen)



tisseo-collectivites.fr



Tisséo Collectivités
7, Esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120-31011 Toulouse CEDEX 6
Tèl. 05 67 77 80 80
Siret 253 200 98600046